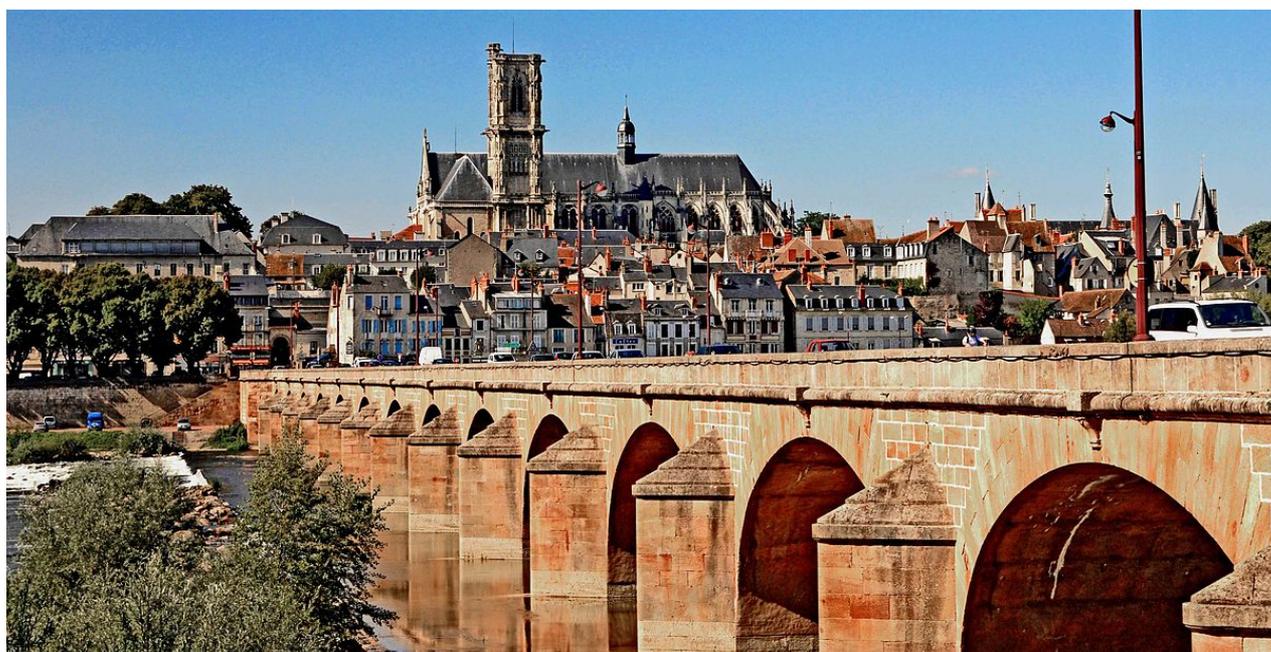




BULLETIN SPECIAL N°2



69^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE USEP

**Du 21 au 22 avril 2018
NEVERS**

USEP

3, rue Récamier

75007 PARIS

01 43 58 97 75

www.usep.org

@usepnationale

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

SIRET N° 420 857 278 000 14 – Code APE 9312Z

Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré

ASSEMBLEE GENERALE



NEVERS 2018

◆ CHAPITRE I :	
↵ ORGANISATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE	5
◆ CHAPITRE II :	
↵ RAPPORT MORAL	21
◆ CHAPITRE III :	
↵ RAPPORT D'ACTIVITE	33
◆ CHAPITRE IV :	
↵ DOSSIER FINANCIER	61
◆ CHAPITRE V :	
↵ ANNEXES	85

CHAPITRE I

ORGANISATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE



♦ ORDRE DU JOUR	7
♦ MODALITES DE VOTES	8
♦ CANDIDATURES AU COMITE DIRECTEUR NATIONAL	10
♦ VŒUX	14
♦ QUESTIONS SUR	15
♦ QUESTIONS A	18
♦ CREATION D'UN COMITE TERRITORIAL DES ECOLES DE L'AEFE	19
♦ INDEMNISATIONS	20

Vendredi 20 avril			Samedi 21 avril	Dimanche 22 avril
Comité directeur 9h – 12h			Assemblée Générale Nationale 8h30-12h	Assemblée Générale Nationale 8h30-12h
Accueil des participant-e-s à partir de 12h Repas du comité directeur 12h30 – 14h			Photo de groupe puis Repas 12h-14h	Repas 12h-14h
Rencontre des président-e-s de région et responsables ETR 16h-18h30	Réunion des comités d'outre-mer 16h-19h	CNVS et Commission de surveillance des opérations électorales 17h-18h30	Assemblée générale extraordinaire 14h-15h	
			Assemblée Générale Nationale 15h-19h	
Vin d'honneur à la maison des sports de Nevers 19h-20h			Vin d'honneur offert par la municipalité de Nevers	
Repas régionaux ou Soirée conviviale organisée par le CDUSEP 58 20h30 - ...			Repas de Gala	

NEVERS, les 21 et 22 Avril 2018

Ordre du jour

Samedi 21 Avril

8h00 : Contrôle des pouvoirs

8h30 : Ouverture de l'assemblée générale et interventions

Adoption du PV de l'Assemblée Générale Nationale de Mende (15 et 16 avril 2017)

Complément oral au rapport moral

Complément oral au rapport d'activité

Rapport financier

Rapport du commissaire aux comptes

Débat et votes sur les rapports

Questions à... et questions sur...

Proposition de tarifs statutaires 2018-2019 et projet de budget 2018

Débat

Élection complémentaire au collège femme du comité directeur

Votes sur les tarifs statutaires 2018-2019, le budget 2018 et l'élection complémentaire

Proposition de démarche relative à la réflexion sur le périmètre de l'association et le statut de la licence adulte

Proposition d'organisation d'un évènement national pour les 80 ans de l'USEP

Proposition de création d'un comité territorial des écoles de l'AEFE

Débat et votes

Présentation de dossiers

Dimanche 22 Avril

8h30 : Réponses aux questions écrites adressées au comité directeur

Compte-rendu de la rencontre des président-e-s de région et responsables ETR

Présentation de dossiers

Remise des médailles d'honneur

Interventions

Clôture de l'Assemblée générale

Passage de relais

MODALITES DE VOTES

A – ELECTION ET VOTES

Les votes :

- ⇒ Procès-Verbal AG des 15 et 16 avril 2017
- ⇒ Rapport moral
- ⇒ Rapport financier
- ⇒ Tarifs statutaires 2018/2019
- ⇒ Budget prévisionnel
- ⇒ Élection du nouveau membre au comité directeur national – collège femme
- ⇒ Organisation d'un évènement en 2019 pour les 80 ans de l'USEP
- ⇒ Création d'un comité territorial des écoles de l'AEFE

se dérouleront, conformément aux dispositions figurant dans les statuts et le règlement intérieur de l'USEP ainsi que dans le règlement spécifique de l'assemblée générale de l'USEP paru dans le premier bulletin spécial.

B - CONTRÔLE DES POUVOIRS USEP

Le contrôle des pouvoirs USEP s'effectuera le samedi 21 avril 2018 de 8h à 8h30.

C - MATÉRIEL POUR LES VOTES

Seront remis :

- ⇒ les cartes de mandatés et les enveloppes contenant les bulletins de vote après le contrôle des pouvoirs.

D - RÔLES DES CONTRÔLEURS

Ils doivent :

- ⇒ vérifier :
 1. le pouvoir (qui doit être signé du Président du comité départemental)
 2. la licence USEP de l'année en cours (ou une pièce d'identité)
- ⇒ remettre la carte de représentant mandaté,
- ⇒ remettre l'enveloppe contenant les bulletins de vote
- ⇒ faire vérifier le nombre de voix avant de
- ⇒ faire signer la feuille d'émargement (présence à l'assemblée générale).

REMARQUE : Aucune réclamation ne sera acceptée après avoir quitté la table d'émargement

E - DÉROULEMENT DES VOTES AU COURS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- **PV AG AVRIL 2017 - ORGANISATION D'UN EVENEMENT EN 2019 POUR LES 80 ANS DE L'USEP - CREATION D'UN COMITE TERRITORIAL DES ECOLES DE L'AEFE**

⇒ Les votes seront effectués en plénière sous le contrôle de la Commission Nationale Vie Statutaire, **à main levée**.

⇒ La validation du vote se fera à la majorité des suffrages exprimés.

- **RAPPORT MORAL - RAPPORT FINANCIER - BUDGET - TARIFS STATUTAIRES 2018/2019**

⇒ Les votes seront effectués au cours de l'assemblée générale, en suspension de séance, sous le contrôle de la Commission Nationale Vie statutaire, **sur des feuilles** prévues à cet effet. Les représentants mandatés y apposeront leur **signature**.

⇒ La validation du vote se fera à la majorité des suffrages exprimés.

NB : Conformément à l'article 16 des statuts et à l'article 4 du règlement intérieur de l'USEP, les tarifs d'affiliation et d'adhésion proposés par le Comité Directeur doivent être fixés par l'Assemblée Générale.

- **ELECTION DU NOUVEAU MEMBRE AU COMITE DIRECTEUR NATIONAL – COLLEGE FEMME**

Un siège étant à pourvoir au collège femmes du Comité Directeur national, il sera effectué une élection par bulletins papier. Deux adhérentes USEP ont régulièrement déposé leur candidature.

Chaque représentant départemental bénéficiera d'un nombre de voix égal au nombre de licenciés de l'année précédente. L'élection se fera dans les urnes prévues à cet effet.

NB : Pour être comptabilisé dans les suffrages exprimés, le bulletin de vote devra comporter un nom entouré et l'autre nom rayé sans aucun signe distinctif.

Rappel :

En application de l'article 14 du règlement intérieur de l'USEP, « Ces voix sont affectées en totalité en fonction du mandat confié par l'assemblée générale départementale à ses représentants »

Le détail de tous les votes sera publié.

Les représentants mandatés des comités départementaux qui ne sont pas à jour de leurs cotisations nationales ne pourront prendre part, ni aux délibérations, ni aux votes : ils ne seront qu'auditeurs.

CANDIDATURE AU COMITE DIRECTEUR NATIONAL

CRUSSON-PONDEVILLE Sylvie

Née le 27/01/1957 – n° de licence 044-99044938– Association Le Pellerin (44)

ACTIVITES OU RESPONSABILITES EXERCEES (ou ayant été exercées) :

- ♦ Au sein de l'USEP (*préciser lieux et dates*) :
 - 1987-1994 : Animatrice USEP : adhésion CLIS Handicapés Auditifs Nantes (enseignante spécialisée)
 - Elue au CD 44
 - 1994-2016 : CPC spécialité EPS (Bouguenais)
 - Développement du secteur USEP Le Pellerin (44) : Présidente de 2008 à 2012
 - Elue au CD USEP44 (secrétaire de 2002 à 2008 -vice-présidente depuis 2009)

En cessation d'activité professionnelle

- 2016-2018 : Secrétaire du secteur USEP Le Pellerin
 - Vice-présidente du CD USEP44
 - Membre du CRUSEP des Pays de la Loire
- ♦ Au sein de la Ligue de l'enseignement, hors USEP (*préciser lieux et dates*) :
 - FAL 44 : représentante du CD USEP44 au CA (1 an)

PROJET ET DEFINITION DE MA CONCEPTION DE L'ACTION QUE J'ENTENDS MENER AU SEIN DE LA FEDERATION POUR LA DUREE DU MANDAT

Ma première licence sportive **USEP**, c'est avec ma classe d'enfants handicapés auditifs à Nantes que je l'ai prise à la fin des années 80. C'est avec ma ferveur et ma véhémence d'enseignante spécialisée que je me suis engagée sur la voie de l'**intégration** dans sa triple dimension, **physique** et **sociale** certes, mais surtout **pédagogique**, au moyen du levier puissant qu'offre l'Education Physique et Sportive ; **intégration collective** dans un premier temps avant de poursuivre avec des intégrations partielles dans d'autres domaines disciplinaires, voire à temps plein, pour plusieurs de mes élèves. Les rencontres sportives, que j'ai pu et su développer localement au sein de mon secteur, allaient de soi validant ainsi les unités d'enseignement co-construites et co-encadrées accordant une place légitime à l'intégration.

Le terme « **inclusion** », en vigueur dans les Etats d'Amérique du Nord depuis 1990, n'était alors pas encore apparu et usité en France!

Je vais à présent répondre succinctement à la double attente du comité directeur national :

✓ *Mon projet*

- ❖ Rejoindre l'instance nationale comme une suite logique à mes investissements continus sur différents plans : **formations** départementales et régionales, **conception et encadrement de rencontres** de secteur et départementales, **productions** locales et départementales autour d'APSA diversifiées de la maternelle au cycle3, c'est élargir mon champ d'action en explorant de nouveaux horizons au service de l'ensemble des acteurs de l'USEP.

- ❖ Echanger des valeurs, des compétences, des points de vue, articuler les réflexions et mutualiser les expériences.
- ❖ Représenter aussi au niveau national le Comité Départemental 44 et le CRUSEP des Pays de la Loire pour favoriser la transmission des informations dans un double sens descendant et ascendant afin de viser à une meilleure gouvernance réciproque.

✓ *Ma conception de l'action que j'entends mener au sein de la fédération*

- ❖ Contribuer à la **déclinaison coopérative** du Projet National de Développement construit récemment autour de ses trois orientations fortes et de ses trois axes transversaux.
- ❖ Créer des conditions d'accompagnement pour rendre possible le « comment » dans les déclinaisons régionales et départementales.
- ❖ Accroître le **pôle communication interne et externe** en s'attachant à mettre en exergue la valeur ajoutée de l'USEP et sa continuité éducative avec l'EPS.
- ❖ Evaluer pour évoluer et toujours rechercher à **innover** sur le plan des démarches, des outils.
- ❖ Promouvoir l'activité physique, source de bien-être physique et mental, seul ou en partenariat, en veillant à attribuer d'emblée le rôle d'**auteur** à l'enfant USEPien dès son plus jeune âge, c-à-d en lui accordant un pouvoir décisionnaire accru dans son parcours sportif citoyen.

C'est, avec humilité, forte de mes croyances et de mes convictions, que je saisis l'opportunité offerte pour faire acte de candidature au comité directeur national de l'USEP au cours de ce mandat 2016-2020. Une ouverture, en définitive, afin de poursuivre et renforcer mon engagement tenu à différents échelons locaux, départementaux et régionaux depuis de nombreuses années.

Tout défenseur du **sport scolaire de l'école publique** doit s'attacher à construire le **sens profond** du **vivre ensemble** en aidant chaque élève, chaque enfant à mieux apprendre **de** l'autre, à apprendre **avec** l'autre, à apprendre **par** l'autre et enfin à apprendre **à** l'autre dans le but de réussir à appréhender et assimiler les différences comme des richesses. Apprendre à apprendre, le juste projet de l'élève, de l'enfant USEPien, un projet **triangulaire** à développer au mieux au sein de la rencontre **sportive, associative et inclusive**, un équilibre entre ces trois paramètres à envisager maintenant de manière indissociable.

« **Additionner les forces Multiplier les chances** » Cette signature ne m'appartient pas, mais néanmoins je la fais mienne pour ponctuer hic et nunc mon acte militant USEPien.

CANDIDATURE AU COMITE DIRECTEUR NATIONAL

MOREL Jacqueline

Née le 30/04/1957 – n° de licence 029-50014512 – Comité directeur USEP 29

ACTIVITES OU RESPONSABILITES EXERCEES (ou ayant été exercées) :

- ♦ Au sein de l'USEP (*préciser lieux et dates*) :
 - Elue USEP 29 depuis 2000
 - Présidente USEP Bretagne depuis 2006
 - Présidente USEP 29 de 2009 à 2017
 - Elue nationale de 2008 à 2012
 - Membre de GT entre 2004 et 2008

- ♦ Au sein de la Ligue de l'enseignement, hors USEP (*préciser lieux et dates*) :
 - Conseil d'administration de la Ligue 29 jusqu'en 2017
 - Comité National Education de la Ligue de 2008 à 2012

- ♦ Hors mouvement (CROS, CDOS, OMS, etc.) :
 - CDOS 29 : administratrice
 - CROS Bretagne : Candidate aux élections de mars 2018

PROJET ET DEFINITION DE MA CONCEPTION DE L'ACTION QUE J'ENTENDS MENER AU SEIN DE LA FEDERATION POUR LA DUREE DU MANDAT

Présidente du comité régional USEP Bretagne, pour la 12^{ème} année consécutive, j'entends mettre au service du mouvement les expériences acquises et les compétences développées à l'échelon régional, dans le cadre du nouveau projet national de développement de l'USEP.

Ces actions régionales peuvent enrichir les débats au service de la vie associative, de l'accompagnement des territoires et des militants de terrain.

Nous œuvrons depuis plusieurs années à la reconnaissance de l'USEP en valorisant la vie associative à tous les niveaux avec le souci d'une bonne articulation entre nos différents niveaux de fonctionnement depuis l'association d'école en passant par l'échelon départemental, l'échelon régional jusqu'au niveau national.

- au niveau local nous avons engagé une réflexion, précédée d'un bilan et d'une analyse, sur l'implantation de l'USEP et par là même le développement de la vie associative.

Une convention avec les instances régionales, Conseil régional en particulier, nous engage aujourd'hui dans un plan pluriannuel de développement sur des zones "désertées" afin de "faire vivre l'association USEP" sur un maximum de territoires en lien avec les UFOLEP, les instances Ligue locales et les partenaires du monde sportif.

- au niveau départemental, nous accompagnons les comités départementaux lors de moments statutaires et actions de formation

- au niveau régional nous défendons le fonctionnement associatif de l'USEP dans différentes instances et contribuons à la reconnaissance de notre mouvement, comme mouvement pédagogique

- > déclinaison de la convention nationale MEN-Ligue de l'Enseignement-USEP avec le rectorat de Rennes
- > mise en lumière du projet de développement de l'USEP Nationale, au même titre que celui de l'UNSS, dans l'écriture du plan académique de développement du sport scolaire de l'Académie de Rennes
- > lien UNSS-USEP dans les conseils départementaux et régionaux
- > engagement dans un projet avec l'ESPE afin de valoriser l'USEP, de former à la rencontre associative sur des temps communs, des PE et PLC

L'objectif de proposer aux associations USEP "une culture citoyenne et sportive diversifiée" nous conduit à la recherche permanente de partenariats maîtrisés.

Pour ce faire au titre de l'USEP, je suis membre élue du CDOS du Finistère et candidate au CROS Bretagne pour 2018 afin de participer à la vie sportive et d'entretenir les liens nécessaires à ces partenariats avec les ligues sportives.

Ces missions m'amènent aujourd'hui à engager le travail de préparation de l'évènement Paris 2024 qui profitera bien évidemment à notre territoire régional mais également au-delà.

Ma participation au GT Mondial@lusep m'a permis une meilleure connaissance des territoires et de leurs problématiques et constitué un enrichissement personnel.

Je souhaiterais aujourd'hui prolonger cet investissement par une implication au sein du Comité directeur national.

VOEUX

Aucun vœu n'a été déposé par les comités départementaux

QUESTIONS SUR

Question sur le cahier des charges P'tit tour USEP du comité départemental du Lot-et-Garonne (47)

Depuis de nombreuses années, les élèves de CE2 participent à des opérations cyclistes sur route, et ce sur tout le territoire français. Est-il possible de réviser le cahier des charges du P'tit tour USEP, et de continuer à rendre ce type d'opération possible pour ce public ?

Réponse du comité directeur : Le P'tit Tour USEP est ouvert depuis 2005 aux 3 cycles de l'école primaire. Pour le Cycle 3, la pratique du vélo sur voies ouvertes à la circulation est permise afin de préparer à l'usage de la bicyclette en toute autonomie et en bonne connaissance des règles de sécurité et de circulation routières. Pour les enfants de cycle 2, l'USEP préconise la pratique du vélo en milieu protégé (parcs, pistes cyclables etc...). La nouvelle répartition des cycles positionne maintenant le CE2 dans le cycle 2, et si l'on suit la logique de l'USEP, lui interdit la pratique sur voie ouverte à la circulation. Depuis le rassemblement des Présidents et Délégués d'octobre 2017, de nombreuses réactions ont été enregistrées concernant l'espace de pratique du vélo pour les CE2. L'USEP a donc interrogé ses ministères de tutelle.

Eléments de réponse fournis par le Ministère de l'Education Nationale

L'éducation à la sécurité routière s'intègre dans le socle de connaissances, de compétences et de culture ainsi que dans les programmes d'enseignement des cycles 1, 2 et 3, selon les modalités définies par la circulaire n° 2016-153 du 12 octobre 2016 relative à la mise en œuvre du dispositif de l'attestation de première éducation à la route (APER). "L'acquisition des comportements qui permettent de se protéger des dangers de la circulation et de tenir compte des autres usagers de l'espace routier demeure une priorité. La mise en place efficace d'une éducation à la sécurité routière suppose la convergence de pratiques concrètes, scolaires et familiales qui favorisent, dès l'école maternelle, la construction d'une conscience citoyenne. C'est pourquoi, dès le plus jeune âge, les enfants doivent progressivement prendre conscience des règles de sécurité et identifier les risques et les comportements à adopter aussi bien en tant que passagers, piétons, ou usagers d'engins roulants. Ils vont acquérir des connaissances et construire, dans la coopération, des compétences dont ils pourront tirer profit tout au long de leur vie."

L'annexe pédagogique de la semaine du vélo à l'école 2017 indique que « la circulation sur des voies publiques ouvertes à la circulation (rues, routes à trafic modéré, etc.) est à réserver au cycle 3 ». Cette incise ne se réfère à aucun texte réglementaire. Elle tient lieu de recommandation. Par ailleurs, ce document se réfère à des textes réglementaires afin d'assurer les meilleures conditions de sécurité que nécessitent les activités vélo dans le cadre scolaire.

Eléments de réponse fournis par le Ministère des Sports

Rien dans le Code du Sport n'implique de notions d'âge pour le déroulement d'une randonnée de cyclistes sur la voie publique. La définition des âges pour la pratique du cyclisme dans le cadre scolaire ne relève que du ministère de l'éducation nationale.

Cependant, d'un point de vue réglementaire, l'article R. 331-6 du code du sport, issu du décret du 9 août 2017 portant simplification de la police des manifestations sportives, dispose que « *Sont soumises à déclaration les manifestations sportives qui se déroulent en totalité ou en partie sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique ou ses dépendances et qui...constituent des manifestations sans classement, sans chronométrage et sans horaire fixé à l'avance comptant plus de 100 participants.* » Pour résumer, en ce qui concerne le code du sport, une manifestation non chronométrée et sans classement doit être déclarée dès lors qu'elle compte plus de 100 participants.

Conclusion

Le Comité Directeur national de l'USEP a donc décidé de renvoyer les organisateurs d'étapes du P'tit Tour USEP à la **réglementation départementale prescrite par la DSDEN** locale. Ainsi ils pourront décider, en toute connaissance de cause, d'organiser (ou non) la pratique du vélo sur voies ouvertes à la circulation pour les enfants de CE2.

Question sur le nouveau dispositif d'emploi aidé du CD USEP du Tarn (81)

Suite à la suppression des emplois aidés qui a impacté le fonctionnement de nombreux comités, comment l'USEP peut se positionner dans le nouveau dispositif Parcours Emploi Compétence (PEC) et mettre à l'avant ses comités comme employeurs éligibles ?

Réponse du comité directeur : des éléments de réponse seront apportés lors de l'Assemblée générale 2018.

Questions sur ... du comité régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Sur l'autofinancement : *Quels accompagnements l'USEP Nationale peut-elle proposer pour aller vers de l'auto financement « vente de nos actions et / ou mise en place d'actions rentables » ?*

Sur les dotations

Préambule :

Il nous semble nécessaire de savoir au départ sur quelles sommes, à minima, nous construisons nos projets. Il est en effet illusoire de penser que nous allons continuer à écrire des fiches actions si nous n'avons pas l'assurance qu'elles seront financées et dans quels ordres de grandeur. Connaître, au préalable, les critères d'évaluation de ces actions reste, aussi, un incontournable.

Sur les contrats de développement

Pour améliorer la lisibilité sur le financement des contrats de développement et afin de nous aider à transformer nos pratiques si cela était nécessaire.

- A quoi correspondent les sommes attribuées ?
- Comment ces sommes, sont-elles calculées ?
- Quelles sont les raisons qui peuvent justifier l'absence de dotation ?

Sur les opérations nationales

Pour améliorer la lisibilité sur le financement des opérations nationales.

- Serait-il possible de savoir, avec plus de précisions, à quoi correspond le financement afin de faciliter une répartition équitable entre les départements concernés ?
- Comment le financement, est-il calculé ?
- Pourrait-on avoir quelques commentaires écrits sur la liquidation de nos actions ?

Sur la formation

Pour améliorer la lisibilité sur le financement des actions de formation.

- Serait-il possible de savoir, avec plus de précisions, à quoi correspond le financement afin de faciliter une répartition équitable entre les départements concernés ?

CALENDRIER ET ECHEANCES

Indispensable pour préparer l'année suivante.

*Pourrait-on recevoir les dates et échéances **avant la fin juin de l'année en cours** afin que l'on puisse préparer la communication vers nos secteurs dès septembre, notamment sur les opérations nationales et les contrats de développement ?*

EMPLOI REGIONAL

Pour montrer à nos partenaires que notre démarche n'est pas spécifique à l'USEP PACA mais qu'elle a sa place dans le projet de développement de l'USEP nationale.

La réflexion sur la possibilité de structuration de l'USEP PACA par la création d'un emploi régional date de juin 2014. Notre démarche auprès de la DRDJSCS et du CONSEIL REGIONAL a été engagée mais la question fondamentale, au-delà de la volonté de créer l'emploi, est celle qui interroge le « comment cet emploi sera ensuite pérennisé ? ».

Comment, **concrètement**, se positionne l'USEP nationale dans cette démarche ?

Réponse du comité directeur : des éléments de réponse seront apportés lors de l'Assemblée générale 2018 dans le complément oral au rapport moral et la présentation de certains dossiers.

Question sur du comité départemental de Polynésie française (987)

Lorsque des rencontres (avec des associations USEP ou pas) sont organisées par une circonscription pédagogique, qui est le responsable en cas d'accident ?

Réponse du comité directeur : La responsabilité d'une rencontre sportive est toujours portée par l'organisateur, qu'il soit habilité ou non. En cas d'accident, le juge vérifiera d'abord si l'organisateur était habilité à organiser la rencontre, puis dans un second temps, si la couverture assurantielle de la rencontre a été effective (garantie civile organisateur et assurance individuelle des participant-e-s).

L'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré (USEP) fédère les associations sportives des écoles primaires publiques dont le développement doit être favorisé par l'Etat et les collectivités territoriales dans chaque établissement du premier degré conformément aux articles suivants du Code de l'Éducation (articles L552-1, L552-2 et L553-3) et du Code du Sport article L121-2). Les statuts de l'USEP agréés en Conseil d'Etat (Décret du 12-9-2003) définissent les habilitations liées à son statut de fédération sportive scolaire. L'organisation de rencontres sportives scolaires fait explicitement partie de ses attributions. La contribution de l'USEP à la cohérence des activités physiques et sportives en liaison avec les collectivités territoriales et le mouvement sportif est clairement indiquée, ce qui présente l'USEP comme le partenaire obligatoire de toute organisation de rencontres sportives scolaires. Toute rencontre organisée pendant le temps scolaire par un tiers (fédération sportive, collectivité territoriale) doit être réalisée en partenariat avec l'USEP. Cette obligation est reprise dans la Convention MEN-USEP-Ligue du 3/10/2014 (BO n°2 du 8 janvier 2015). Aucune autre organisation n'est habilitée à organiser des rencontres sportives à l'école primaire publique. Dès lors, toute autre forme d'organisation relèverait d'une sortie scolaire, soumise à une autorisation du directeur d'école sous sa responsabilité et sous celle pleine et entière de l'enseignant-e titulaire de la classe. L'organisation de rencontres sportives ne fait pas partie des missions des conseillers pédagogiques de circonscription (Fonctions et missions du conseiller pédagogique de circonscription - Circulaire n° 2015-114 du 21 juillet 2015). En revanche, les textes soulignent que les Conseillers Pédagogiques « doivent tant être associés que soutenir les actions de l'USEP qui organise les rencontres sportives pour lesquelles elle seule est habilitée ».

QUESTIONS A

Question au comité directeur national du comité départemental de Loire-Atlantique (44)

FAUT-IL RENONCER A SE DEVELOPPER ? Dans la continuité de la question posée il y a deux ans, nous sollicitons de nouveau le comité directeur quant au développement de l'USEP.

Une réponse a été apportée à notre question par la mise en place d'un outil d'identification des actions mais celui-ci ne s'avère pas un outil d'accompagnement au développement. En effet, l'ancrage de notre projet est certes basé sur les actions, mais d'abord sur nos valeurs non quantifiables. Nous n'avons pas observé d'éléments qui nous rendent optimistes. Il nous faut un second souffle pour porter à bien les projets de développement, déclinaisons du plan national de développement, rédigés par les comités départementaux.

Le comité départemental de Loire-Atlantique se propose de se joindre aux travaux menés par l'USEP Nationale et la Ligue de l'enseignement pour réfléchir à cette situation incitant plutôt à la stagnation -voire la régression- qu'au développement pour ne pas subir la pression financière, dans le but d'aider ces associations d'école, sections d'amicales et secteurs, qui fondent l'USEP, dans leur projet et surtout dans leur développement.

Réponse du comité directeur : non, il ne faut pas renoncer à se développer, c'est même l'essence de l'élaboration d'un projet national de développement et de ses déclinaisons régionales et départementales. D'ores et déjà, des représentant-e-s des comités élu-e-s et délégué-e-s ont été associé-e-s au groupe de travail qui a mis en place les contrats de développement.

Question au comité directeur national du comité départemental du Lot-et-Garonne (47)

Est-il possible que le calendrier des opérations nationales et les outils y afférent puissent être mis à disposition plus tôt dans l'année afin de nous permettre de les décliner dans les secteurs ?

Réponse du comité directeur : le calendrier des opérations nationales 2018-2019 et les éléments d'informations afférents seront présentés lors de l'AG 2018.

Question au comité directeur national du comité départemental du Vaucluse (84)

Comment les comités départementaux peuvent-ils communiquer entre eux ?

- *Quelles modalités et quels moyens ?*
- *Sur quels sujets ?*

Réponse du comité directeur : L'USEP nationale prend garde à ne pas sur-solliciter les comités avec des envois numériques, c'est pourquoi le bulletin contact a été mis en place. Sa diffusion a d'ailleurs été adaptée dernièrement dans ce sens (parution bimensuelle). D'autre part, l'USEP nationale veille à ce que nos listes de diffusion ne soient pas utilisées par des partenaires hors d'un cadre précis et conventionné. S'il n'y a évidemment pas d'interdiction à ce que les comités communiquent entre eux, ce qu'ils ont par ailleurs l'occasion de faire lors de l'AG, du Rassemblement des Présidents/Délégués et des réunions régionales, la mise en place d'une enquête à dimension nationale relève de la décision du comité directeur national puis de la mission de l'Observatoire des pratiques qui régulièrement met à disposition des comités l'ensemble des données recueillies. Les secrétaires nationaux restent à l'écoute des besoins des comités en matière d'enquêtes et d'analyses à produire.

CREATION D'UN COMITE TERRITORIAL DES ECOLES DE L'AEFE

Dans la cadre du renouvellement de notre protocole d'accord, l'Agence pour l'Enseignement du Français à l'Étranger (AEFE) souhaite développer l'USEP dans les écoles primaires des établissements français à l'étranger. Ainsi, dans une politique en faveur du développement de l'EPS et de son prolongement le sport scolaire, l'AEFE offrirait la possibilité à ses écoles de créer des associations sportives USEP afin de donner l'occasion aux enfants, enseignants et parents de pratiquer et de s'exprimer dans un cadre associatif.

Les statuts du comité territorial de l'AEFE et les dispositions statutaires obligatoires pour les associations d'école de son ressort territorial ont été élaborés en lien avec le service juridique de l'AEFE. Ces textes statutaires ont été rédigés à partir de ceux en vigueur sur le territoire national tout en prenant en compte les spécificités liées à l'adaptation au contexte particulier des écoles françaises implantées à l'étranger.

Le comité territorial des écoles de l'AEFE :

- rassemblerait les associations d'école de son réseau, créées sur la base du volontariat
- délivrerait des licences et affiliations à ses associations en tant qu'organe déconcentré de l'USEP
- percevrait le montant des adhésions et affiliations de son ressort territorial
- serait soumis aux tarifs statutaires votés annuellement en assemblée générale nationale
- assurerait l'animation de son réseau
- pourrait organiser des rencontres sportives associatives sur son territoire
- pourrait participer aux opérations nationales
- pourrait participer à des rencontres organisées sur le territoire national avec l'accord du comité organisateur ; les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration restant à la charge du comité territorial de l'AEFE
- disposerait des ressources pédagogiques nationales produites
- pourrait associer des représentants de l'USEP nationale ou des formateurs nationaux au plan de formation du réseau de l'AEFE
- ne serait pas éligible aux différents dispositifs de contributions financières nationales
- disposerait d'un nombre de voix équivalent à son nombre de licenciés lors de l'AG nationale de l'USEP. Les mandaté-e-s seraient indemnisés selon les règles nationales en vigueur au départ du siège social du comité territorial des écoles de l'AEFE sis à Paris.

L'APAC ne possédant pas d'agrément pour assurer des personnes et associations hors du territoire national, le comité territorial de l'AEFE ou les associations seraient tenus de contracter à leur charge une assurance garantissant la responsabilité civile et individuelle des pratiquants et de la personne morale organisatrice.

En vertu des statuts de l'USEP, le comité directeur national serait habilité à prendre ce type de décision sans en référer à l'assemblée générale. Cependant, devant le caractère exceptionnel de cette démarche, ses membres ont décidé à l'unanimité de soumettre cette décision aux participants mandatés pour l'assemblée générale nationale de Nevers. Une présentation sera faite lors de l'assemblée générale et les comités seront invités à voter la résolution suivante :

L'assemblée générale de l'USEP, réunie à Nevers le 21 avril 2018, approuve le principe de création du comité territorial USEP de l'AEFE, organe déconcentré de notre fédération sportive scolaire dont les prérogatives sont définies dans le protocole USEP-AEFE annexé des statuts dudit comité et des dispositions statutaires obligatoires des associations relevant de son périmètre géographique.

INDEMNISATIONS

(Cf. Bulletin spécial AG nationale 2018 – n°1, règlement page 9)

REGLES APPLICABLES

1) Sont pris directement en charge par l'USEP nationale :

- Les membres du Comité Directeur national
- Les membres de la Commission Nationale Vie Statutaire
- Les membres de la Commission Nationale des Finances
- Les trois représentant-e-s désigné-e-s auprès du Comité Directeur national USEP par le CA de la Ligue de l'Enseignement
- Les trois représentant-e-s désigné-e-s auprès de Comité Directeur national USEP par le Comité Directeur national UFOLEP
- Les membres de l'équipe de Direction nationale

2) Sont uniquement pris en charge les frais de déplacement, aller-retour, (*) pour :

- les mandaté-e-s des départements (1 titulaire et 1 suppléant-e),
- le-la président-e et le-la délégué-e de chaque comité départemental (s'il-elle n'est pas mandaté-e)
- le-la président-e et le-la délégué-e de chaque comité régional (s'il-elle n'est pas mandaté-e)

() 1 seul véhicule sera pris en compte par comité selon les tarifs en vigueur (0,24 € par kilomètre + frais de péage autoroutes sur présentation de justificatifs).*

Rappel : Les représentant-e-s des comités qui ne sont pas en règle avec la trésorerie nationale ne peuvent recevoir aucune indemnisation au titre de l'assemblée générale.

CHAPITRE II

RAPPORT MORAL



Adopté le 14 mars 2018 par le comité directeur avec :

- 15 voix pour
- 1 voix contre
- 3 abstentions

Ce rapport moral retrace une année de pilotage politique par le comité directeur national pour un projet de société, sportif et associatif au service du citoyen de demain. A la fois à l'écoute des réalités de terrain, de vos préoccupations, de vos difficultés, il présente les grands axes de la politique de développement qui s'articulent autour de quatre objectifs : fédérer, structurer, mettre en réseau et accompagner.

Il évoque les relations avec les ministères de tutelle qui positionnent l'USEP dans le paysage éducatif et sportif. Et enfin, il cite les coopérations concrètes au sein de la Ligue de l'enseignement pour une meilleure cohérence et une plus grande efficacité au plus près des comités.

Affirmer notre identité auprès des institutions

Une relation entretenue avec l'éducation nationale

L'année 2017 a été marquée par l'élection présidentielle et le changement de gouvernement. A cette occasion le comité directeur national a souhaité rédiger un plaidoyer pour le développement du sport scolaire, qui présentait à la fois les enjeux éducatifs liés aux activités USEP et des propositions concrètes en matière de développement. Plaidoyer qui a permis au ministre de l'éducation nationale d'exprimer lors de la journée nationale du sport scolaire tout le bien qu'il pense de l'USEP. « J'admire l'USEP » a-t-il déclaré avant d'annoncer qu'il souhaitait développer les associations USEP dans chaque école.

La politique éducative du nouveau gouvernement s'appuie sur un état des lieux de l'école qui ne souffre pas la contestation. Quelles que soient les réserves que nous inspirent certaines mesures prises, s'y opposer frontalement reviendrait à défendre un système à la fois inefficace et injuste. Pour autant, rien ne nous empêche de développer une approche critique en défendant notre vision de la société, notre sensibilité pédagogique, nos valeurs humanistes, dans un esprit constructif, en tant qu'acteur de l'institution.

Ainsi, l'USEP veut contribuer au projet de transformation de l'école auquel nous aspirons tous, c'est à dire une école plus performante mais également plus juste, plus équitable. Or, la nouvelle politique éducative oscille entre une approche plutôt conservatrice et une volonté progressiste affichée ! Un conservatisme illustré par la possibilité, pour les communes, du retour à la semaine de 4 jours qui, après 40 ans d'études en chronobiologie, balaie l'initiative généralisée de 2014 d'une meilleure répartition du temps d'enseignement et le développement d'activités périscolaires valorisant la coéducation. Et "en même temps" une approche plus réformatrice affirmant s'appuyer sur une approche scientifique, qui s'exprime au travers du dédoublement des CP, de la mise en place des « devoirs faits », de la réforme du BAC, de l'autonomie de l'école, ...

La valorisation des enseignements issus des sciences cognitives, nous conforte dans notre volonté déjà ancienne de nous interroger sur « l'apprendre à apprendre » et sur l'impact des sciences psycho-affectives sur le mécanisme d'apprentissage de l'enfant. Mais, réduire la recherche pédagogique aux seules neurosciences et dans une interprétation très orientée de celles-ci, serait faire injure aux chercheurs en sciences de l'éducation dont les travaux étayés et éprouvés apportent des réponses significatives et efficaces. Ces différents courants nous proposent des concepts et des ressources pour penser l'impact du soutien social, spécificité de l'éducation populaire dont nous sommes des acteurs engagés, qui contribue pleinement à la construction de la personne.

Transformer le système éducatif en prônant l'école de la bienveillance, le respect de l'autre, l'ancrage dans les parcours éducatifs, résonne avec la mission de l'USEP.

Au-delà du discours, l'USEP agit effectivement pour contribuer à la transformation de l'école en développant des activités sportives et associatives qui permettent aux enfants de vivre concrètement une citoyenneté en actes en les initiant à accepter la différence, à appréhender la distinction entre intérêt individuel et bien commun, à prendre conscience des bienfaits sur leur santé, à changer leur regard sur le handicap, ... A ce titre, l'USEP a été précurseur en développant son approche inclusive des activités de sport scolaire ; c'est-à-dire en admettant que c'est au système (en termes de projet, d'activité, d'organisation, de règles, de dispositif, d'accompagnement, d'encadrement) de s'adapter pour permettre à tous les enfants et adultes, valides ou en situation de handicap, de s'engager ENSEMBLE dans une même activité sportive associative.

Dans ces conditions, les activités de l'USEP sont alors l'occasion de développer des stratégies d'apprentissage différentes qui favorisent le développement des compétences psycho sociales telles que les savoir-faire et les savoir-être mis en actes par les "éduquer à", ... Autant d'approches différentes qui constituent pour les enfants une façon d'« apprendre autrement », d'être reconnus et acceptés par leurs pairs et de lutter contre une perception négative de leurs propres compétences. Ces approches plurielles, qui s'inscrivent en complément de l'Ecole, servent d'autant mieux la réussite scolaire globale de l'enfant.

Dans un contexte qui concilie lutte contre la sédentarité et mieux vivre ensemble, les enjeux éducatifs sont toujours aussi prégnants et c'est l'occasion pour l'USEP avec la Ligue de l'enseignement de s'affirmer en tant que mouvement complémentaire de l'école et de faire de la connaissance de la vie associative un objet de transmission éducative. Il est à noter qu'après avoir fait l'objet de propositions d'évolution à négocier, la convention cadre entre le Ministère de l'éducation nationale, la Ligue de l'Enseignement et l'USEP, sera reconduite dans les mois à venir.

François Dubet : "il n'est pas raisonnable de demander à l'école d'être la seule agence de distribution des individus dans la structure sociale. Réfléchir sur ce qui se passe après l'école est devenu primordial et il serait peut-être utile de développer des processus d'éducation et de formation non scolaires, post ou parascolaires, afin de sortir de cette chape de plomb, qui en donnant à l'école le monopole de la définition du mérite, condamne à vie un enfant de 17 ans parce qu'il n'a pas de bons résultats scolaires."

Des paroles aux actes, trois illustrations concrètes : action, formation, collaboration

Le rapport de la mission « Innovations et expérimentations en sport scolaire » confié au recteur Philippe Lacombe par la précédente ministre de l'éducation nationale, a permis, entre autres, d'illustrer les fonctions sociales, culturelles et éducatives de l'association sportive USEP au travers de la reconnaissance des dispositifs mais aussi des femmes et des hommes qui innovent et s'engagent au-delà de leur simple mission. Il a été reconnu que ces pratiques participent à promouvoir les continuités horizontales (activités scolaires/activités périscolaires) et verticales (cycle 3, liaison école/collège, cohérence USEP/UNSS). Et enfin, ce rapport pointe la nécessité de formations communes 1er et 2nd degrés, dans le but d'initier des liens ou des convergences et de contribuer au processus de socialisation professionnelle fonctionnelle.

Le nombre de comités impliqués dans les instances académiques a nettement progressé cette année. Comme le pointe le rapport Lacombe, la présence de l'USEP dans les plans de formation académiques est primordiale. Ainsi, à l'échelon national, l'USEP a été associée pleinement au

déroulement de séminaires inscrits au plan national de formation et organisés par l'inspection générale EPS.

Après avoir participé au séminaire qui traitait de la gouvernance du sport scolaire et plus précisément des conditions de mise en œuvre du Plan académique de développement du sport scolaire, l'USEP a participé à un deuxième séminaire qui portait, cette fois-ci, sur les interactions possibles entre USEP et parcours éducatif de santé. Ce fut l'occasion de présenter notre démarche politique en termes d'éducation à la santé ainsi que nos outils pédagogiques permettant de travailler sur le ressenti et les émotions.

Bien que le rapprochement soit assez spontané, promouvoir les continuités verticales entre 1^{er} et 2nd degrés relève encore du défi lorsqu'il s'agit d'aborder les points de vue pédagogiques. Force est de constater qu'il persiste des clivages forts s'exprimant notamment par des différences symboliques et des divisions sociales qui conduisent les enseignants des premier et second degrés à être inégalement dotés en termes de prestige et d'image de la profession.

Afin de favoriser la continuité du sport scolaire, l'USEP a été à l'initiative de la rédaction de la convention avec l'UNSS qui témoigne d'une volonté de travailler ensemble dans le respect de chacune de nos entités et de nos spécificités. La liaison CM2-6^{ème}, avec ce cycle 3 "à cheval" sur les 1^{er} et 2nd degrés aurait pu conduire à la tentation, là où il n'y a pas d'USEP, de licencier à l'UNSS des élèves des écoles primaires ; la signature de cette convention permet de clarifier les périmètres d'intervention respectifs de nos deux fédérations. Pour autant les possibilités de perméabilité entre l'USEP et l'UNSS sont affirmées. Ainsi des élèves de cycle 3 peuvent participer à des événements organisés au collège sans prise de licence supplémentaire et inversement.

Même si, lors des journées nationales du sport scolaire, 80 % des rencontres impliquent des enfants des deux niveaux affichant une collaboration USEP/UNSS, il n'en reste pas moins que cette convention doit aider à mieux faire reconnaître l'USEP, à lui permettre de mieux prendre sa place dans les instances académiques.

De plus, cette convention a pour vocation de favoriser les passerelles pour construire des parcours sportifs de la maternelle à la terminale et des continuités en termes d'apprentissages, d'acquisition de compétences psycho sociales, de vécu de sport scolaire. A ce titre, la convention prévoit d'ailleurs la possibilité de formations conjointes des enseignants des deux degrés. De la même façon, les temps de concertation inter degré sont plébiscités mais ne sont jamais simples à organiser, puisque les enseignants du premier degré sont bénévoles, alors que, pour ceux du second degré, ce temps est intégré à leurs obligations de service....

Une place affirmée dans la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024

Après avoir pris la décision d'accompagner la candidature de la France aux JOP en 2024, l'implication de l'USEP s'est opérée de deux façons complémentaires.

Pour la première il s'agissait de mobiliser nos usépiens à l'occasion de l'organisation de la première semaine olympique et paralympique. Ce fut fait et largement plébiscité par l'ensemble des acteurs agissant pour la promotion de la candidature française.

Mais au-delà de cette mobilisation, il s'agissait surtout pour l'USEP d'être positionnée dans le programme d'accompagnement de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques. Lors du comité de pilotage interministériel de janvier 2017 qui listait l'ensemble des mesures nécessaires pour contribuer à former la génération 2024, nous avons fait inscrire une mesure spécifique à l'USEP.

Ainsi, le programme d'appui à l'organisation des Jeux 2024, « le sport au service de la société » validé en conseil des ministres le 22 mars 2017, fait donc apparaître la mesure suivante : « créer une association de sport scolaire dans chaque école ».

L'élection de la présidente de l'USEP au conseil d'administration du CNOSF, en tant que membre du bureau, est venue confirmer la place de l'USEP dans le paysage sportif mais également dans sa contribution à former la génération 2024. Car nous voulons nous appuyer sur l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 pour inscrire durablement et sur l'ensemble du territoire la contribution du sport scolaire au développement d'une société plus sportive.

Pour cela il est nécessaire de faire évoluer le parcours sportif de l'enfant de l'école à l'université en l'appréhendant de trois façons différentes.

Tout d'abord, le parcours sportif de l'enfant sur tous les temps de vie pour transmettre dès le plus jeune âge et tout au long de la scolarité, le goût de la pratique sportive, les savoirs et savoir-être participant au développement et à l'émancipation de chacun des individus. Un parcours qui résonne directement avec la mission de l'USEP dans chacun des comités.

Ensuite, le parcours de l'enfant sportif en favorisant l'adéquation voire les passerelles entre la poursuite d'une scolarité aménagée et l'accès à une filière visant l'excellence sportive.

Et enfin le parcours professionnel lié aux métiers du sport qui fait l'objet de quelques mutations.

Ainsi, entre un modèle sportif français sclérosé qui s'engage vers une rénovation tant attendue et une école sanctuarisée, il est possible de trouver un point d'équilibre qui permette d'envisager des collaborations entre école et clubs visant à augmenter la pratique sportive de l'enfant sur tous les temps qu'il traverse (école/périscolaire/club sportif/famille).

Forte de ses conventionnements avec plus d'une trentaine de fédérations sportives et avec l'éducation nationale, l'USEP est d'ores et déjà reconnue comme l'organisateur légitime de passerelles entre l'école et les clubs, capable de garantir que l'enjeu de ces collaborations repose en priorité sur l'éducation et la découverte de sports dans toutes leurs diversités.

D'ailleurs, le rapport d'activité montre que les comités sont nombreux à faire vivre une grande variété d'activités sportives avec ou sans partenaires.

Agir pour le rayonnement de l'USEP

Structurer une communauté d'action et accompagner les territoires

L'USEP existe parce qu'elle est le secteur sportif scolaire de la Ligue de l'Enseignement et qu'en tant que mouvement d'éducation populaire, elle promeut les valeurs éducatives et humanistes du sport pour tendre vers une société plus égalitaire, plus solidaire.

L'USEP existe parce qu'elle agit au plus près de l'école en proposant des activités qui fédèrent des enseignants, leurs élèves et les parents de ces derniers.

L'USEP existe parce qu'elle agit au plus près des collectivités territoriales en leur proposant des activités après l'école.

L'USEP existe parce qu'elle agit auprès des comités des fédérations sportives en leur proposant des activités propices à favoriser les passerelles entre l'école et les clubs sportifs.

Mais surtout, l'USEP existe parce qu'elle repose sur une communauté d'action regroupant des individus qui entreprennent d'agir ensemble pour un objectif défini en commun, tous dans le même sens, avec les mêmes valeurs, avec les mêmes principes, avec les mêmes invariants.

Ce qui crée la communauté d'action c'est de partager un but commun et ce but commun s'incarne dans la déclinaison du Plan National de Développement aux niveaux départemental, régional et en outre-mer.

C'est parce que l'ensemble des comités USEP s'inscriront dans les axes de progrès du projet national que nous évoluerons chacun à son niveau, chacun dans son contexte singulier, chacun à son rythme mais tous ensemble dans un cadre commun.

Le passage des contrats d'objectifs aux contrats de développement a permis de prendre en compte la déclinaison du projet national à travers l'expression de différentes actions mises en œuvre sur le territoire. En retour, ces actions mutualisées au niveau national viennent alimenter la réflexion des différents champs du projet national.

Les contrats de développement, tout en s'appuyant sur des données quantitatives, valorisent l'aspect qualitatif et la conformité avec le projet national de développement.

Comme tout dispositif nouveau, il convient encore de l'améliorer notamment en simplifiant la présentation et la méthode de recueil de données justificatives. Mais ces contrats de développement constituent l'outil commun de la mise en œuvre du projet USEP sur tout le territoire.

Pour l'année transitoire 2016-2017, il est important de rappeler que l'enveloppe financière dédiée à l'accompagnement des territoires est restée la même malgré une baisse de licences avérée. D'autre part le choix du comité directeur de garantir 80% de la dotation financière à chaque département a permis de tester le nouveau dispositif sans engendrer de pertes de moyens financiers significatives.

Les dotations en direction des départements sont l'expression affirmée de la volonté de renforcer l'échelon départemental qui est l'échelon opérationnel de l'USEP. L'importance de

cet échelon départemental a conduit le comité directeur à réaliser une mallette numérique d'accompagnement des délégué-es et des élu-es en charge d'un comité départemental.

Il est à noter que les dotations financières en direction des départements ont une incidence directe sur notre modèle économique national. Force est de constater que nos ressources reposent à la fois sur des subventions publiques quelque peu fragilisées et sur un nombre de licences qui n'augmente pas, ou pas assez. Alors comment faire pour avoir les moyens de maintenir constantes les dotations aux départements et à la fois envisager un financement partiel d'emploi pour les régions ? Pour l'heure, il n'existe pas de montage financier qui permette les deux sans risquer de remettre en cause la stabilité financière de l'USEP.

D'autre part, le contexte budgétaire des ministères impose que toute subvention publique soit assujettie à une évaluation quantitative et qualitative des actions financées par l'argent public. D'où la nécessité d'envisager dans les années à venir, pour l'USEP et ses comités, une réflexion sur les modalités d'évaluation de l'impact des activités de sport scolaire sur les enfants, en lien direct avec les autres secteurs de la Ligue de l'enseignement en ce qui concerne la Convention Pluriannuelle d'Objectifs signée avec le ministère de l'Education nationale.

La structuration régionale évolue positivement. Tous nos comités régionaux sont désormais constitués et déclinent un projet régional de développement, se dotent d'une ETR, coordonnent les opérations nationales et les formations, opèrent des mutualisations avec les Unions régionales de la Ligue. Ainsi, même si la vocation des comités régionaux est de rester au service du développement des départements, nombreux sont ceux qui s'affirment dans leur rôle fédérateur de pilotes de projets.

A l'écoute des situations singulières ou critiques, la mise en place et l'opérationnalité du comité de suivi national USEP/centre confédéral de la Ligue a permis d'accompagner un certain nombre de départements et d'offrir des solutions de sortie de crise. Bien que l'aspect financier soit souvent à l'origine des tensions, notamment parce que le poste de délégué s'en retrouve impacté, il n'en reste pas moins que certains fonctionnements de comités, comme les relations avec les instances statutaires des fédérations départementales de la Ligue sont à améliorer. Pour toutes ces raisons, le comité directeur national reste vigilant à maintenir un accompagnement de proximité en direction de ses comités.

Améliorer la visibilité de l'USEP à l'interne comme à l'externe :

Dans une société qui vit au rythme de la communication de plus en plus instantanée, l'USEP a décidé de se montrer. Ainsi en matière de communication, des avancées notables peuvent être constatées ; une présence continue et de qualité sur les réseaux sociaux, un site internet orienté grand public et alimenté de façon plus régulière, un recours à l'image plus fort par l'intermédiaire de courtes vidéos notamment avec le partenariat Actibloom.

Et maintenant une déclinaison départementale du site national conçue comme un « outil clé en main » est à disposition des comités.

Mais si l'USEP a passé un cap dans ce registre c'est aussi grâce à la mise en place d'une Direction de la communication partagée entre la Ligue, l'USEP et l'UFOLEP. C'est le moyen d'obtenir une action mieux coordonnée entre les différents médias de communication, de prévoir une meilleure couverture médiatique de nos événements phares, de bénéficier des compétences professionnelles d'une équipe élargie.

Faire évoluer nos fonctionnements statutaires pour plus d'agilité tout en préservant notre développement

Voici un paradoxe qu'il nous faut interroger ensemble. Car si nous voulons aller vers une évolution du périmètre des associations il nous faut prendre en compte les conséquences qui impacteraient notre fonctionnement associatif et notre modèle économique.

D'un côté il y a les pratiques et la volonté de certains comités d'aller vers plus de simplicité et de souplesse en considérant qu'une association USEP peut regrouper plusieurs écoles, que des enfants non licenciés peuvent participer aux opérations nationales, que le coût des licences adultes doit baisser.

De l'autre côté il y a la mesure du programme d'appui aux Jeux qui vise à développer une AS dans chaque école, il y a la question du périmètre limite pour garantir une vie associative effective, il y a une offre de prestations à valoriser pour la licence adulte, il y a un modèle économique à garantir.

Ces modifications (périmètre de l'association USEP et statut de la licence adulte) relèvent de la « révolution culturelle » pour notre mouvement, mais nous ne pouvons pas les ignorer... C'est pourquoi le comité directeur a questionné les évolutions statutaires qui s'imposeraient ainsi que les incidences sur le développement de l'USEP. Les avis partagés entre nécessaire évolution et volonté de préserver le développement ont montré l'importance de ces problématiques qui dépassent le seul niveau national et doivent être partagées avec l'ensemble du réseau.

A ce titre, développer le nombre d'AS d'école croise les enjeux de la Ligue sur les années à venir. Ainsi l'USEP a trouvé toute sa place à l'occasion du rassemblement national « développement associatif, affiliations, Apac », de mai dernier, qui avait pour objet de décliner concrètement les 3 axes d'une stratégie commune, à savoir, mettre en réseau, accompagner, affilier les associations locales.

Autre point de modification que nous devons envisager : celui relatif à notre fonctionnement statutaire et notre lien à la confédération.

Actuellement, le statut de détachée de l'Education nationale auprès de la Ligue de l'enseignement de la présidente de l'USEP, en vertu de l'application de la règle fiscale, l'empêche d'être élue au sein du CA alors même que l'Usep représente une composante majeure de la confédération. La Ligue de l'enseignement compte d'ores et déjà 3 élus rémunérés pour leur fonction, ce qui correspond au maximum autorisé.

De fait, pour que la présidence de l'USEP soit représentée en tant qu'élue au Conseil d'Administration de la Ligue tout en lui offrant les moyens matériels de remplir sa fonction de présidente exécutive de l'USEP, il est nécessaire que sa rémunération relève de l'USEP. En adéquation avec la spécificité du modèle sportif français qui prévoit déjà la possibilité de rémunération des présidents de fédérations sportives, cette évolution pourrait alors se traduire par l'ajout d'un paragraphe dans les statuts nationaux indiquant « la possibilité de rémunérer des dirigeants de l'association ». Cette proposition sera bien évidemment soumise au vote de l'assemblée générale extraordinaire.

En plein accord avec le confédéral, les relations financières entre nos deux entités doivent permettre cette évolution sans remettre en cause l'équilibre financier global.

Fédérer et mettre en réseau par l'animation et la formation

Mettre en réseau les usépiens consiste à leur proposer des animations USEP qui leur permettent de se retrouver autour d'une activité qu'ils identifient comme spécifique à l'USEP. Pour cela l'USEP propose un calendrier d'opérations nationales auxquelles sont associés un certain nombre d'outils qui contribuent à la lisibilité de l'USEP : cahier des charges, documents pédagogiques, visuel de communication, communiqués de presse, matériels, ...

Ainsi, enrichi de l'expérience des comités d'outremer en matière d'opérations spécifiques vécues sur leurs territoires, le comité directeur national a lancé une nouvelle opération nationale intitulée *Mondi@lUSEP*, qui s'adresse à tous les territoires en associant la communication à distance entre les associations engagées et la rencontre sportive associative de proximité.

La spécificité de l'USEP s'illustre également par notre capacité à rendre explicite la nécessité d'adaptation des activités sportives au milieu et au projet scolaire et le recours non moins nécessaire aux pratiques inclusives.

La formation reste le dispositif le plus efficace pour favoriser la mise en réseau puisque le propre de la formation c'est de réfléchir ensemble à des méthodes pédagogiques qui entraîneront une pratique partagée et reconnue. Ainsi, la nouvelle mouture du Dispositif de Formation Fédéral permet d'être mieux en adéquation avec le projet national de développement et la réalité du terrain. Les formations de délégués et de formateurs contribuent activement au rayonnement de l'USEP. D'autre part, il reste un effort à faire en matière d'accompagnement et de diffusion de nos ressources pédagogiques.

Pour donner les moyens à la direction nationale de mener à bien l'ensemble des projets à venir, le comité directeur a fait le choix de financer le recours à un salarié supplémentaire, en cours de recrutement.

Créer des alliances éducatives pour mieux rayonner

De la même façon, les alliances éducatives permettent de créer de la perméabilité entre notre entité et l'extérieur. C'est ce qui permet d'une part d'éviter l'entre soi et d'autre part de prendre sa place dans le paysage éducatif et sportif pour exister sur un terrain commun et peser sur la concurrence qui s'exprime au travers de nombreuses agences proposant des activités sportives, des activités d'éducation par le sport, ou encore des écoles atypiques en marge de l'école publique. Une réalité à laquelle chacun des comités se trouve confronté.

Ne revenons pas sur les collaborations possibles et nécessaires entre l'USEP et les fédérations sportives qui, de par leur efficacité au niveau local, participent de l'ouverture culturelle et de la formation du citoyen mais attachons-nous à étudier les autres relations de proximité.

Le projet de l'USEP, qui s'appuie sur l'activité physique et sportive, est propice à développer des liens avec d'autres activités éducatives, comme le développement durable, la lutte contre la discrimination, la lecture, le champ artistique, le rôle du spectateur. Autant d'activités que les secteurs éducatifs et culturels de la Ligue de l'Enseignement sont susceptibles de coordonner avec l'USEP pour la mise en œuvre d'actions mutualisées. En témoignent les directives associées à la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) du ministère de l'Éducation nationale et la communication faite auprès des correspondants académiques CPO

de la Ligue sur les priorités de développement d'activités en fléchant les trois axes suivants : Lire et faire lire, l'éducation à la citoyenneté dans le secondaire (avec les Juniors associations) et l'USEP.

Entre évaluation et justification

Pour l'USEP, l'évaluation doit être envisagée tantôt comme un outil de pilotage, tantôt comme un outil de valorisation de ce qu'elle fait.

Pour piloter au mieux le projet national de développement de cette mandature, il est apparu assez évident de mettre en place un dispositif d'évaluation qui permette de mesurer l'évolution des pratiques à un niveau de proximité pertinent, à savoir les associations.

C'est pourquoi, en décembre dernier, « une enquête associations » a été réalisée auprès d'un échantillon de 1000 AS USEP réparties sur l'ensemble du territoire, ce qui lui confère une certaine fiabilité. Les résultats commentés de cette enquête feront l'objet d'une présentation à l'AG. (ou seront pris en compte dans l'expression des élus nationaux)

Cette enquête sera proposée de nouveau dans une version identique en décembre 2019 soit deux ans après. Ce qui permettra en quelque sorte de comparer ce qui est comparable et de mesurer l'évolution des pratiques d'ici à la fin de la mandature.

Une USEP fière de son passé et confiante dans l'avenir

Bientôt l'USEP pourra se montrer fière de ses 80 ans auxquels chacun d'entre vous a participé de près... de loin, un peu... beaucoup..

L'USEP d'aujourd'hui repose sur des fondements qui sont le fruit de l'histoire mais elle a aussi un bel avenir et ce sont les générations à venir qui vont le façonner.

C'est pourquoi, à l'occasion des 80 ans de l'USEP, nous voulons donner la parole aux enfants. Nous souhaitons valoriser la place de l'enfant dans la vie associative par l'intermédiaire de l'organisation d'assemblées d'enfants dans chaque lieu du territoire qui permettront de faire remonter au niveau départemental puis régional la parole de tous les usépiens.

En septembre dernier, le comité directeur a donc validé le principe de proposer à l'assemblée Générale 2018 l'organisation d'un "événement 2019". Il s'agirait d'aboutir à une assemblée d'enfants organisée au niveau national qui serait l'illustration de nos 80 ans de développement de la vie associative et l'expression d'une conception future de l'USEP en perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Le projet national de développement est un projet ambitieux.

Cette année, pour vous comme pour nous, a été jalonnée de continuités et de ruptures, d'améliorations et de contraintes, de satisfactions et de déceptions.

S'inscrire dans une conduite de changement est parfois plus coûteux à court terme mais souvent plus efficace à long terme.

Nous savons que tous à quelque échelon que ce soit nous donnons le meilleur de nous-mêmes au service d'une cause commune, celle de faire vivre des activités sportives et associatives aux enfants contribuant à leur épanouissement personnel et à leur devenir de sportif citoyen, averti et solidaire, réaffirmant le socle de valeurs de Jean Zay et de Jean Macé.

Pour le comité directeur,

Véronique Moreira

Présidente de l'USEP

CHAPITRE III

RAPPORT D'ACTIVITE



♦ VIE SPORTIVE - VIE ASSOCIATIVE	35
♦ PEDAGOGIE ET RECHERCHE	40
♦ ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES	41
♦ FORMATIONS - RESSOURCES - COMMUNICATION	42
♦ GOUVERNANCE	45
♦ OBSERVATION - EVALUATION - PROSPECTIVE	46
♦ ANNEXES – STATISTIQUES 2017	47

VIE SPORTIVE – VIE ASSOCIATIVE

La Journée nationale du sport scolaire

La journée nationale du sport scolaire a eu lieu le mercredi 27 septembre 2017. À tous les échelons du sport scolaire, des manifestations à la fois sportives, ludiques et ouvertes à tous, ont été organisées en rapport au thème de "l'Europe". Sur l'ensemble du territoire, les militants USEP se sont mobilisés pour faire vivre cette journée à un maximum d'enfants en lien avec l'UNSS dans de nombreux départements. Le nouveau ministre de l'éducation nationale a annoncé lors de l'évènement parisien qu'il était « un admirateur de l'USEP » et qu'il souhaitait favoriser la mise en place d'une association sportive dans chaque école.



Opérations Nationales

Le P'tit Tour USEP

En 2017, du 1^{er} mai au 15 juin, le P'tit Tour USEP résolument tourné vers les mobilités actives a rassemblé, sur 369 étapes, 73 427 enfants du C1 au C3 encadrés par 14 172 adultes à travers 77 départements dont 5 d'outremer.

Pour la 5^{ème} année, l'USEP a été partenaire de la « Semaine Nationale de la marche et du vélo à l'école et au collège », opération organisée par le Ministère de l'Education Nationale dans le cadre du Plan national d'action « mobilités actives ». L'étape de communication nationale s'est déroulée à Rodez le lundi 29 mai 2017, un territoire qui n'avait pas encore accueilli cette manifestation.



A l'USEP, l'athlé ça se VIE !

En 2017, notre opération nationale liée à la santé a changé de visage. En partenariat avec la FFA, elle s'est tournée vers l'athlétisme autour des supports pédagogiques élaborés conjointement que sont l'ANIM'CROSS et l'ANIM'ATHLE. A ce dispositif est venu s'ajouter le « Défi récré » lancé par Christophe LEMAITRE, parrain de l'opération. Les jeunes USEPiens ont répondu présents en créant, à leur tour, des défis-récrés qui ont alimenté la boîte collective. La MGEN et « Passerelles info » sont également partenaires de cette action santé. Cette opération nationale a rassemblé du 1^{er} mars au 30 juin 2017, sur 193 rencontres, 43 882 enfants de 5 à 11 ans à travers 46 départements.

À l'USEP, l'athlé ça se vie !

Les p'tits reporters

Vingt-trois reportages ont illustré une partie des rencontres dédiées aux maternelles. Les plus jeunes, à leur manière, ont partagé leurs rencontres de types multi activités, randonnée pédestre, jeux d'opposition, danse, sensibilisation au handicap, natation... 9 départements et 18 associations se sont impliqués.



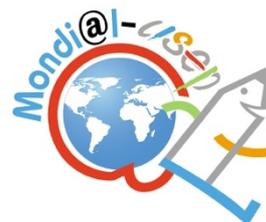
Une ouverture sur le monde

Plusieurs opérations ont pour finalité de mettre en œuvre la continuité territoriale avec les communautés et départements ultra-marins.

La **TransOcéane**, s'est déroulée jeudi 28 mai 2017. Très attendue par les classes de La Réunion, Guadeloupe, Guyane, Polynésie mais aussi de Loire Atlantique et du Loiret, cette manifestation allie jeux du patrimoine, échanges par Skype et voyage autour de la terre.

Une expérimentation de la **TRANSUSEP** nouvelle formule a été vécue par 3 départements : la Guadeloupe, la Réunion et le Loir et Cher. Cette expérimentation sert à la mise en place de Mond@I-USEP qui verra le jour en 2018.

Le groupe Dom Com a travaillé à l'évolution de ses manifestations car d'une manière générale, elles ne sont pas suffisamment investies. Plusieurs raisons sont évoquées : le fait qu'elles restent des projets annexes pour des comités, que certaines comme la TransUsep nécessitent un travail pédagogique important de l'enseignant. En s'appuyant sur un bilan et une analyse des blocages et points d'appuis, **des pistes d'évolutions sont proposées.**



Handballons-nous

L'objectif pour « Handballons-nous » sur l'année 2017 était multiple. Il s'agissait de développer l'activité Hand-Ball auprès des enfants des écoles publiques primaires en s'appuyant sur l'organisation des Championnats du Monde de Hand-Ball masculin et en visant l'Euro féminin de 2018. La démarche engagée permettait également de faire la promotion d'un sport citoyen à travers un spectacle sportif de niveau international.



C'est ainsi que du 11 au 29 janvier 2017 se sont déroulés les 25èmes Championnats du Monde de Handball à l'AccorHotels Arena de Paris. Pour accompagner cet évènement international, la FFHand-ball a proposé aux régions (USEP et FFHB) engagées dans l'opération « Handballons-nous », des affiches et des jeux de société pour mieux connaître l'activité handball. Au chapitre de la communication, l'opération a engendré la création d'un logo spécial « Handballons-nous ».

Cette opération nationale « Handballons-nous » 2017 a remporté un franc succès avec une participation importante. Ce sont en effet 11 régions, soit 50 départements qui ont participé, avec plus de 1300 associations et environ 60.000 USEPiens(nes) engagés dans la découverte de cette activité. Ils ont été accompagnés dans ces 408 rencontres par 5.600 adultes. Un seul regret : tous les enfants n'ont pu être accueillis sur des matches du Championnat du Monde.



Un exemple de réussite spectaculaire : en Bretagne, site « hôte », avec une dynamique spéciale et l'accueil des enfants devant un écran géant pour observer un match international. Les formations locales ont bien fonctionné. Pour le matériel sportif, grâce à des bons de commandes spécifiques à tarif préférentiel, les associations ont pu acheter des kits Hand-Ball.

Hockey-sur-glace et Hockey-balle

A l'occasion des Championnats du Monde de Hockey-sur-glace qui se sont déroulés du 5 au 21 mai 2017 à l'AccorHotels Arena de Paris, l'USEP Nationale et la fédération de Hockey-sur-glace ont construit conjointement un document pédagogique assez complet. La démarche d'apprentissage se décline autour de situations de « Hockey-Balle » basées sur la découverte du maniement, des règles du jeu, des déplacements au sein de l'école et de situations de « hockey-sur-glace » plus axées sur la découverte de la glisse et des déplacements spécifiques.



Grâce à cela, au cours de l'année 2017, des classes USEPiennes se sont engagées pour découvrir les activités hockey-sur-glace et hockey-balle qui se déroulaient en amont d'une rencontre sportive. La journée du 10 mai a été l'occasion pour 8 classes issues de 5 départements franciliens de proposer à 200 enfants des ateliers de pratiques motrices associés à un parcours santé ainsi qu'à une démarche « réflexive » autour de l'activité en utilisant les outils « Remue-méninges ».

Vie internationale

641 enfants ont été concernés par différents séjours de 2 à 5 jours organisés par les associations d'école ou les euro-régions USEP en partenariat avec les structures partenaires étrangères : UISP, UCEC, TSJ.

Les échanges franco-allemands ont été développés grâce à ce partenariat, notamment dans le Pas de Calais. Le prix Francis DUPONT a été attribué en 2017 au CRUSEP Languedoc Roussillon.

Les partenariats fédéraux

L'année 2017 a été marquée par de nouveaux conventionnements avec les fédérations sportives. A ce titre, il faut rappeler que le [cadre partenarial](#) rédigé par l'USEP permet de préciser les relations entre le réseau USEP et celui des fédérations sportives partenaires, relations formalisées par la signature de conventions. L'USEP participe, pour le public scolaire primaire, à la promotion de la pratique sportive pour tous et de la rencontre sportive associative en s'associant aux fédérations sportives, notamment par la conception et le déploiement d'opérations nationales partenariales à l'occasion des grands évènements sportifs internationaux sur le territoire français.

Cette démarche peut prendre diverses formes qui comprennent a minima :

- L'élaboration d'un document pédagogique commun
- Son accompagnement sur le territoire par l'organisation de formations
- Le développement de rencontres sportives associatives USEP
- Une démarche de communication partagée
- La fourniture ou le prêt de matériels spécifiques.

Voici un point de situation des relations que nous avons entretenues courant 2017, avec nos partenaires fédéraux :

FEDERATIONS SPORTIVES	ETAT DES TRAVAUX EN DECEMBRE 2017
FF Athlétisme	Continuité de l'opération Nationale « A l'USEP, l'athlé ça se VIE ! ». Enrichissement du document pédagogique partenarial interactif « ANIM' » par des vidéos des situations. Tournage d'un défi récréé proposé par une classe de la Nièvre pour le lancement de la seconde édition par Christophe LEMAITRE.
FF Basket-Ball	Opération basket-école. : plus de 550 écoles se sont inscrites à cette opération. Ces écoles sont dotées de matériel et d'équipement. En attente de signature de convention bipartite et d'avenant. Mise en place d'une commission pédagogique mixte pour travailler autour du concept FFBB du JAP (je Joue, j'Arbitre, je Participe) à adapter à l'école.
CIAA	Le « Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques » a été refondé sous forme d'association loi 1901. Obj : réunir des fédérations partenaires autour du savoir nager (doc Sau'nage) et promouvoir la pratique de la natation et le développement des piscines dans les territoires.
FF Danse	Objectif partagé : faire découvrir l'ensemble des disciplines liées à la Danse en s'appuyant sur une démarche pédagogique qui consiste à éveiller au mouvement dansé à partir de n'importe quelle discipline de danse (danses codifiées, hip hop, danse de création, ...). Proposer un cadre au niveau régional pour déployer des formations conjointes USEP/FFD et garantir que les activités favorisent l'inclusion de tous les enfants quelles que soient leurs potentialités.
FF Echecs	Convention signée le 16 janvier 2018 Projet de jeu à distance à intégrer dans Mond@l-Usep 2019
FF Equitation	Classe Poney USEP : au-delà du document pédagogique qui a été conjointement produit, il faut retravailler les contenus de la classe transplantée : programme des activités USEP + EDD + santé + remue-méninges. La classe Poney USEP intègre déjà la rencontre dans son emploi du temps journalier.
FF Football	Dans la continuité de « Mon euro 2016 », l'opération « Foot à l'école » est relancée pour préparer l'accompagnement du Mondial masculin en Russie en juin 2018 et du Mondial féminin en France en juin 2019.
FF Golf	Accompagnement de la RYDER CUP 2018 en France en 2 temps : élaboration par expérimentation dans les territoires, de rencontres types de Golf-USEP en cours (suite à la FC Golf à Dijon en octobre 2017). OPERATION NATIONALE envisagée sur l'année scolaire 2018-2019
FF Hand-Ball	Bilan de l'opération Handballons-nous 2017 plutôt positif. Document pédagogique partagé en cours d'édition. Projet de reconduire une opération de type HANDBALLONS-NOUS en 2018-2019 , en vue de l'Euro féminin en France en décembre 2018.
Hockey / glace / balle	Suites à donner après les championnats du monde 2017. Formation en région parisienne en janvier 2018.
FF Rugby	Projets de formations à élaborer dans les territoires (expérimentations en Normandie et Nouvelle Aquitaine).

FF Sports de Glace et FF Roller	Projet interfédéral de rencontre sportive « ROULER-GLISSER » en cours d'expérimentation (USEP 93).
FF Tennis	Développement de la rencontre « Class'tennis USEP » à partir d'un document pédagogique partagé. Ambassadeur possible : Paul Henri MATHIEU. OPERATION NATIONALE 2017-2018 : rencontre découverte tennis pour les cycles 2, avec spectacle sportif dans la continuité (fiche d'observation d'un match fournie).
FF Tennis de Table	Convention à renouveler et amendement de l'avenant pour 2018/2021. Actions de formation à envisager au plan régional. 2 évènements internationaux en France : - <u>Coupe du monde</u> à Disney du 19 au 21 octobre 2018. → Mobiliser les Franciliens pour participer à cet événement. - <u>Championnat d'Europe</u> par équipes en septembre 2019 (à Nantes) → Faire se rencontrer nos 2 réseaux par le biais des formations régionales → Prévoir une journée des ambassadeurs USEP : accueil des enfants pour animation et spectacle sportif. Des supports vidéos sont développés par la fédération TT.
FF Triathlon	Réalisation d'un document pédagogique partagé « Rencontre disciplines enchaînées ». Afin de lancer une opération nationale sur 2018-2019, la Formation Complémentaire d'octobre 2018 sera consacrée aux disciplines enchaînées.
FF Volley-Ball	Suite à la réunion du 1er décembre 2017, rencontre Volley-Usep à tester dans les Vosges. Convention bipartite à signer. Objectif : accompagner l'Euro 2019 dans 3 villes de France (Nantes, Montpellier et Paris).

PEDAGOGIE ET RECHERCHE

Les cycles

L'USEP a participé au 90ème congrès de l'AGEEM sur la thématique « Penser l'école, penser à l'école » pour présenter le « Remue-Méninges USEP ».

Pour les maternelles l'opération nationale a été réorientée vers « les p'tits reporters ». Les P'tits reporters qui apparaissent dans les opérations nationales, un autre paragraphe du rapport d'activités.

La problématique de la mise en place du cycle 3 a été largement travaillée à Mende lors du stage des dirigeants en amont de l'AG et a fait l'objet d'une présentation lors du rassemblement d'octobre.

Les pratiques inclusives

Notre démarche ainsi que la vidéo de communication et de formation construite en partenariat avec l'INSHEA ont été présentés à l'Université du Sport à Strasbourg en juillet 2017. Elles ont été également présentées à l'Université D'Automne du SNUipp à Leucate en octobre 2017 et fait l'objet à cette occasion d'une publication dans Fenêtre sur Cour (pp76-77) et d'une vidéo en ligne sur la chaîne YouTube du SNUipp.

L'enfant citoyen

L'USEP a pu présenter sa démarche et ses outils d'éducation à la santé lors du séminaire DGESCO des 3 et 4 mai 2017 à Paris ainsi qu'à deux reprises à l'ESEN aux personnels d'encadrement des 1er et 2nd degrés.

L'USEP nationale a poursuivi son implication au sein du groupe Ligue en charge de l'EEDD et a participé au Rassemblement National dans les Vosges. Le groupe de travail est actuellement engagé dans une remise à jour et un enrichissement des Clés de l'EEDD.

Partenariats pédagogiques

Plusieurs contacts ont été pris avec différents partenaires potentiels afin de formaliser des alliances éducatives. Le travail amorcé en 2015 avec Play international a abouti à la signature d'une convention lors du rassemblement des présidents/délégués.

La démarche d'écriture d'un communiqué commun USEP-OCCE a été poursuivie et a donné lieu à plusieurs allers-retours entre nos instances statutaires respectives afin de formaliser un texte satisfaisant les deux parties en 2018.

Plusieurs échanges ont été organisés avec l'ANCP-AF. L'USEP nationale est invitée à participer à leur congrès 2018 ainsi qu'à un de leur regroupement national en vue de la rédaction d'une position commune sur l'organisation des rencontres sportives.

Des contacts ont eu lieu avec deux syndicats : le SE-UNSA ainsi que le SGEN-CFDT, tous deux représentés lors de notre rassemblement des présidents/délégués 2017. L'USEP est associée à la réflexion engagée sur le sport scolaire par le SE-UNSA.

Le conseil d'administration du GCU a reçu l'USEP nationale et le travail sur une convention a été engagé. Il s'agit de faciliter l'accès à leurs structures pour y organiser des rencontres sportives et autres séjours de plein air.

Des relations cordiales sont entretenues avec la Fédération Française de Cardiologie et l'USEP s'est engagée à diffuser les informations liées à l'organisation des Parcours du cœur.

ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES

Accompagnement des Comités Régionaux (CRUSEP)

Confiée à la commission nationale « accompagnement des territoires » en lien avec la commission nationale « vie statutaire », la mise en place des nouveaux CRUSEP fait l'objet d'échanges réguliers avec les acteurs de terrain. En 2017, l'ensemble des nouveaux territoires recomposés sont désormais constitués en CRUSEP.

Renforcement de l'échelon départemental

Dans le cadre de l'accompagnement des territoires et plus particulièrement celui consistant à renforcer l'échelon départemental, un groupe de travail s'est donné pour objectif de doter le binôme élu-e/délégué-e d'outils d'accompagnement et d'aide au fonctionnement des comités départementaux. L'objectif est de mieux appréhender leurs rôles respectifs et ainsi faciliter et rendre plus efficiente l'articulation entre permanents et élus. Une mallette numérique fonctionnelle et accessible sur le site de l'USEP sera disponible dès le mois de juin 2018. Par extension, ces outils seront aussi déclinés pour les comités régionaux.

Projet d'AS, projet d'école, PEDT

Un groupe de travail a été mis en place sur la problématique du lien entre les différents projets qui associent l'association d'école, l'école, le territoire. Pourquoi inscrire l'association USEP dans le projet d'école ? Quelle plus-value de l'USEP ? ... Vers une meilleure connaissance de l'USEP au sein de l'institution scolaire. Le choix de privilégier le travail sur l'articulation entre le projet d'association et le projet d'école s'est fait à partir du constat que très peu d'écoles inscrivent l'USEP dans leur projet quand bien même il y a une association USEP dans l'école. Afin d'outiller les acteurs des associations et les enseignants de documents pratiques facilitant l'inscription du projet de l'association dans les projets d'école, le groupe de travail s'est attaché à proposer des entrées par compétences dans le parcours de santé et le parcours citoyen de l'élève connectées aux outils pédagogiques de l'USEP dans ces deux domaines. La finalisation de ce travail est envisagée pour la rentrée 2018. La CN Accompagnement des territoires a également lancé la réflexion sur les enjeux et stratégies à mettre en œuvre pour investir les plans académiques du sport scolaire.

FORMATIONS - RESSOURCES - COMMUNICATION

Formation fédérale

La dynamique de formation a contribué au rayonnement de l'USEP au sein des départements et des régions mais également vis-à-vis de nos partenaires qui depuis longtemps reconnaissent la qualité et la légitimité de la formation USEP. Un volume important est à noter pour tous les types de formations proposées avec 6142 journées stagiaires, qu'elles soient destinées exclusivement aux usépien-ne-s ou ouvertes à tous (6817 participant-e-s aux 330 actions de formation organisées).

L'équivalent de 620 journées stagiaires a également été organisé par l'USEP nationale :

- les stages destinés à accompagner les nouveaux délégués (Mende et Mondonville),
- les stages de formation initiale de formateurs (Doucier et Polynésie),
- le stage de formation complémentaire GOLF (CREPS de DIJON)
- les rassemblements d'hiver pour les formateurs nationaux (Châtenay-Malabry) et d'été (Strasbourg) pour les formateurs du réseau.

Rassemblement d'hiver des formateurs nationaux

Sur 72 formateurs nationaux, 41 ont participé au rassemblement les 4 et 5 février 2017 au CREPS d'Ile de France à Châtenay-Malabry avec pour objectifs de partager des informations sur :

- Le Plan de mandature 2016/2020 et l'organisation du pôle formation
- La régionalisation et les formateurs nationaux
- La formation de formateurs
- La préparation du stage des dirigeants au congrès de Mende
- Un outil pédagogique au service des opérations nationales : le hockey
- Mutualisation d'actions de formation réalisées sur les territoires
- Calendrier des formations nationales

Formations Initiales de formateurs

2 stages FIF ont été mis en œuvre.

Pour la 4ème année consécutive, une session a été organisée à DOUCIER au bord du lac de Chalain (39) du 19 au 24 mars dans un centre des maisons Familiales et Rurales (MFR). 24 usépien-ne-s originaires de 15 départements dont 2 territoires d'outre-mer ont été concerné-e-s par cette formation de 40 heures.

Le 2ème FIF en outremer à MOOREA en Polynésie Française a accueilli 18 stagiaires des 5 archipels de la Polynésie et 6 stagiaires de Nouvelle Calédonie. C'est un véritable effort de formation pour des territoires qui sont très éloignés les uns des autres afin de constituer une dynamique de formation décentralisée.

Rassemblement d'été des formateurs

Ouvert à tous les formateurs investis dans la formation USEP (anciens stagiaires FIF, formateurs nationaux mais aussi départementaux ainsi qu'aux délégué-e-s), ce rassemblement a été l'occasion de participer à la 2ème édition de l'Université Européenne du Sport à Strasbourg les 11 et 12 juillet autour de la thématique : « Quel projet de société défend-on et quel citoyen veut on promouvoir? » en alternant tables rondes et ateliers thématiques: agir, débattre, comprendre, se former.

Formation complémentaire

La formation complémentaire 2017 s'est déroulée au CREPS de Dijon en Côtes d'Or du 21 au 25 octobre sur la 1ère semaine des vacances scolaires d'automne sur la thématique du Golf.

Elle a rassemblé 22 personnes, participant-e-s et équipe d'encadrement incluse.

La démarche s'est appuyée sur des incontournables, l'objectif général étant systématiquement de réfléchir à la mise en œuvre de rencontres sportives associatives USEP s'appuyant sur l'activité : découvrir et vivre l'activité en tant qu'adulte, partager des documents de référence soit fédéraux soit coécrits avec l'USEP et la fédération française, réfléchir aux thématiques usépiennes qui fondent notre spécificité (éduquer à..., la santé, l'inclusion, l'éducation à l'environnement et au développement durable) à travers nos outils et des temps de réflexion. 3 types de rencontre ont été élaborées et seront en expérimentation durant l'année scolaire afin de réaliser un outil sur la rencontre Golf

Formation des délégué-e-s

Trois temps ont marqué la formation des délégué-e-s :

1. Pour les délégué-e-s de la promotion 2016-2017 (2ème session de formation), 2 journées les 14 et 15 avril à Mende précédant l'assemblée générale encadrées par l'équipe de direction nationale sur les thématiques transversales que sont l'attitude santé, la formation, l'inclusion.
2. L'accueil des nouveaux cadres et des chargés de mission de la Ligue (ligue/ufolep/usep) promotion 2017-2018, s'est déroulée à Mondonville (31) du 30 /01 au 02/02/17. 2 jours ont été consacrés à des thématiques communes et 2 journées à des thématiques spécifiques aux dossiers USEP avec un temps partagé USEP/UFOLEP
3. Pour des raisons de calendrier, le stage qui regroupe les 2 promotions 2016-2017 (3ème session de formation) et la promotion 2017-2018 (1ère session de formation) s'est déroulé du 22 au 26 janvier 2018 à VENDOME (41) encadré par l'équipe de direction nationale et des délégués en activité.

Communication

Depuis octobre 2017, une direction partagée communication LIGUE-USEP a été créée. L'USEP bénéficie ainsi du service du centre confédéral professionnalisé et spécialiste avec lequel elle a pu établir une stratégie d'évolution de la communication. Dans la continuité de l'année 2016, une nouvelle charte graphique comportant un nouveau slogan et un kit d'outils de communication ont été mis à la



disposition des comités. Un additif à cette charte concernant les productions vidéos sera apporté en 2018.

Site(s) internet(s)

Le site internet de l'USEP national, plus attractif pour le grand public a évolué tout au long de l'année. Il a par ailleurs été agrémenté de plusieurs articles d'actualités nationales ou plus locales qui ont fait l'objet des missions de Philippe Brenot, la revue Enjeu étant désormais intégrée au site national. Ce dernier a également été enrichi de vidéos suite à un nouveau partenariat en avril 2017. En effet, Actibloom a couvert l'évènement parisien de la Semaine nationale Olympique en étroite collaboration avec Philippe BRENOT. La partie Intranet du site a été créée et complétée. Son évolution est en cours de discussion pour intégrer un espace de ressources relatives aux contrats de développement.

La déclinaison du site usep.org pour en faire bénéficier les comités départementaux et régionaux a abouti à une version bêta en décembre. Les comités qui en ont fait la demande recevront un site prêt à l'emploi tout au long de l'année 2018. Les sites seront livrés avec des articles du site national déjà intégrés, d'autres pourront être intégrés sur demande. Les contenus seront personnalisables. La création de ces nouveaux sites n'occasionnera aucun coût financier pour les comités : l'hébergement ainsi que la sécurité de ces derniers étant assurés et pris en charge par l'USEP nationale.

Réseaux sociaux

La présence de l'USEP sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter s'est encore affirmée en 2017. A ce jour 40 pages USEP existent sur le premier et 30 comptes USEP ont été créés sur le second. Cette dynamique est à entretenir. Le service de communication partagé du centre confédéral a permis de développer une meilleure stratégie d'utilisation des réseaux sociaux et la couverture du salon de l'éducation avec la signature de la convention MEN-USEP-UNSS ou celle de la semaine olympique et paralympique plus récemment en furent de bons exemples. Afin de poursuivre sur cette voie et parce que l'utilisation de nouveaux outils nécessite un accompagnement, des stratégies de communication seront transmises aux comités pour les évènements les plus importants : échéanciers, messages, cibles, spécificités liées à chaque réseau social... Ces éléments en cours de finalisation seront disponibles pour les comités en 2018

Marraines et parrains

Suite à la présentation de la première marraine de l'USEP nationale Claire Bren lors de l'AG 2017, un cahier des charges et des outils de communication ont été formalisés pour les comités qui peuvent désormais engager des démarches afin de se faire parrainer par des sportifs locaux. Les fiches de renseignements des nouveaux parrains-marraines sont à retourner à l'USEP nationale qui prendra en charge la production de la carte d'identité des parrains-marraines. Plusieurs comités ont déjà leur parrain-marraine, on retiendra particulièrement la performance de Simon Desthieux, ancien usépien, parrain de l'USEP 01 et champion olympique à Pyeong Chang, dans l'épreuve de relais mixte du biathlon.

Partenariats

2016 a vu la signature de conventions de partenariat économique avec plusieurs entreprises : DécathlonPro, Objetrama et Wesco. Chacun dans son domaine spécifique, ces partenariats doivent permettre aux comités de se fournir dans les meilleures conditions de service et tarifaires. A l'issue d'une première année de fonctionnement, les bilans tirés par chacune des parties sont positifs. Toujours dans l'objectif de faire bénéficier le réseau des meilleurs tarifs, une commande de flammes et de kakémonos a été coordonnée au niveau national.

GOUVERNANCE

Après une année qui s'est voulue de transition pour permettre à chacun des territoires de s'emparer du dispositif des contrats de développement, la déclinaison du PND nous a paru indispensable afin que chaque comité puisse s'emparer du projet et élaborer une stratégie de développement.

C'est avec beaucoup de bienveillance et de rigueur que nous avons traité les dossiers ; ce qui nous a permis de mesurer la diversité et la richesse de chacun des territoires.

Suivi des contrats de développement

- Élaboration d'un document d'accompagnement au contrat de développement afin de permettre à chacun des territoires de les compléter au mieux et d'en comprendre les enjeux.
- Élaboration de documents d'aide à la déclinaison des Projets de Développement Départementaux (PDD), des Projets de Développement Régionaux (PDR) et des Projets de Développement de l'Outremer (PDO).

Ceux-ci ont été diffusés aux comités et ont été suivis de temps d'échanges et de formation lors des stages délégués, lors du congrès national de Mende et du rassemblement présidents et délégués.

Comme indiqué dans notre PND, l'objectif est de se structurer et de se développer. Et les contrats de développement sont des outils d'aide au développement et à la structuration des territoires. Ils permettent ainsi de décliner la mise en œuvre de notre PND et donc de votre PDD, PDR ou PDO.

Avec 96 comités départementaux, 13 comités régionaux et 7 comités d'Outremer, c'est un peu plus de 116 contrats de développement qui ont été mis en place.

Des documents recueillis dans les justificatifs d'actions des contrats de développement ont été compilés et pourront être prochainement mis sur notre site pour les mettre à profit de l'ensemble du réseau en termes de mutualisation des ressources

Les élu-e-s référents

- Mise en place des élu-e-s référents départementaux afin de créer une relation de proximité pour plus d'efficacité avec les territoires et répondre à un besoin identifié par l'observatoire des pratiques suite à la consultation nationale sur le projet.
- L'objectif est de vous accompagner dans la mise en œuvre de vos projets (contrat de développement, formation, ...), dans le suivi de votre délégation (moyens humains, financiers, ...) ou tout autre problématique que vous pourriez rencontrer mais aussi tout document, vidéo ou toute forme de traces que vous souhaiteriez partager avec le réseau dans un esprit de mutualisation et de valorisation de ce que vous mettez en place sur votre territoire.

OBSERVATION - EVALUATION - PROSPECTIVE

Au cours de cette année, l'observatoire des pratiques, de l'évaluation et de la prospective s'est attaché à sa mission de suivi du plan national de développement par la collecte et l'analyse de données au service du mouvement.

Création et diffusion d'outils de pilotage à destination des différents échelons (national, régional, départemental)

- Tableaux de bord thématiques (effectifs, rencontres, activités, formation, Temps d'Activités Périscolaires).
- Cartes de France montrant la répartition par fréquence des activités pratiquées lors des rencontres sportives ainsi que les collaborations avec les fédérations sportives de chacune de ces activités.
- Synthèse de l'enquête nationale « Statistiques 2016-2017 ».
- Élaboration et mise en œuvre de l'enquête « Hausses et baisses des effectifs » auprès des 20 comités départementaux enregistrant les plus fortes variations d'effectifs afin d'identifier des freins et des leviers au développement.
- Élaboration de l'enquête « Association USEP : réalités de terrain » permettant de mieux appréhender la réalité des associations dans la perspective d'accompagnement du projet national de développement.

Évolutions de l'outil Webaffiligue

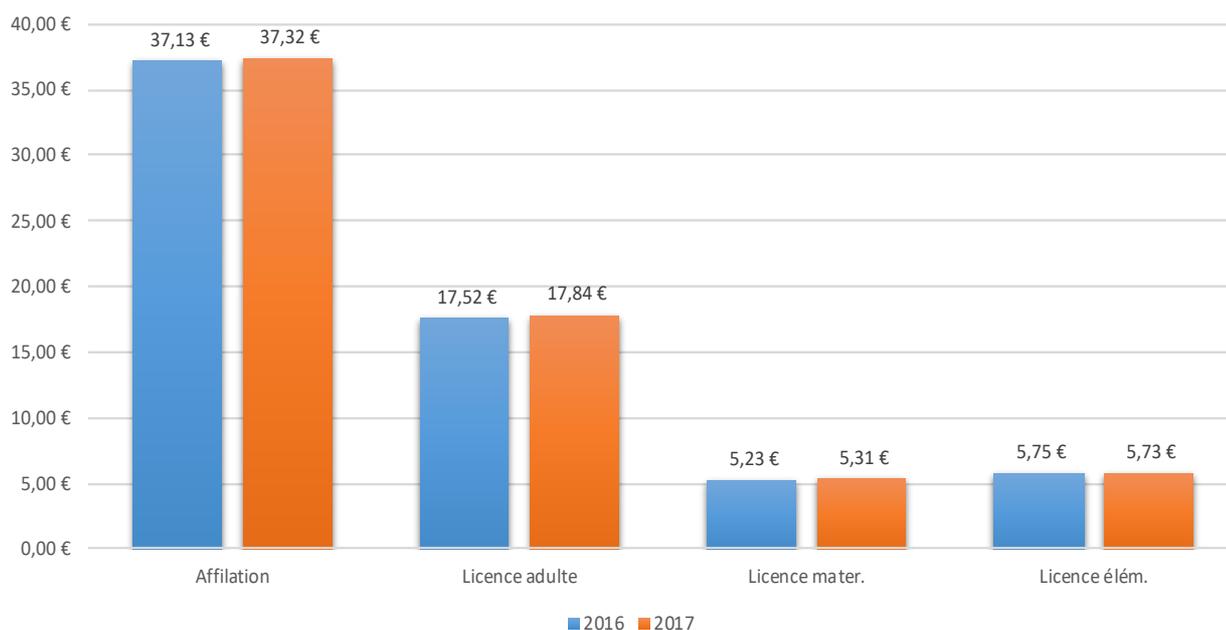
- Opérationnalisation du recueil des données concernant les rencontres sportives.
- Conduite d'une réflexion sur la création d'un nouvel outil de gestion des rencontres sous Webaffiligue en associant des acteurs du mouvement et en lien avec les services du centre confédéral.

Contribution à la gestion des Contrats de développement

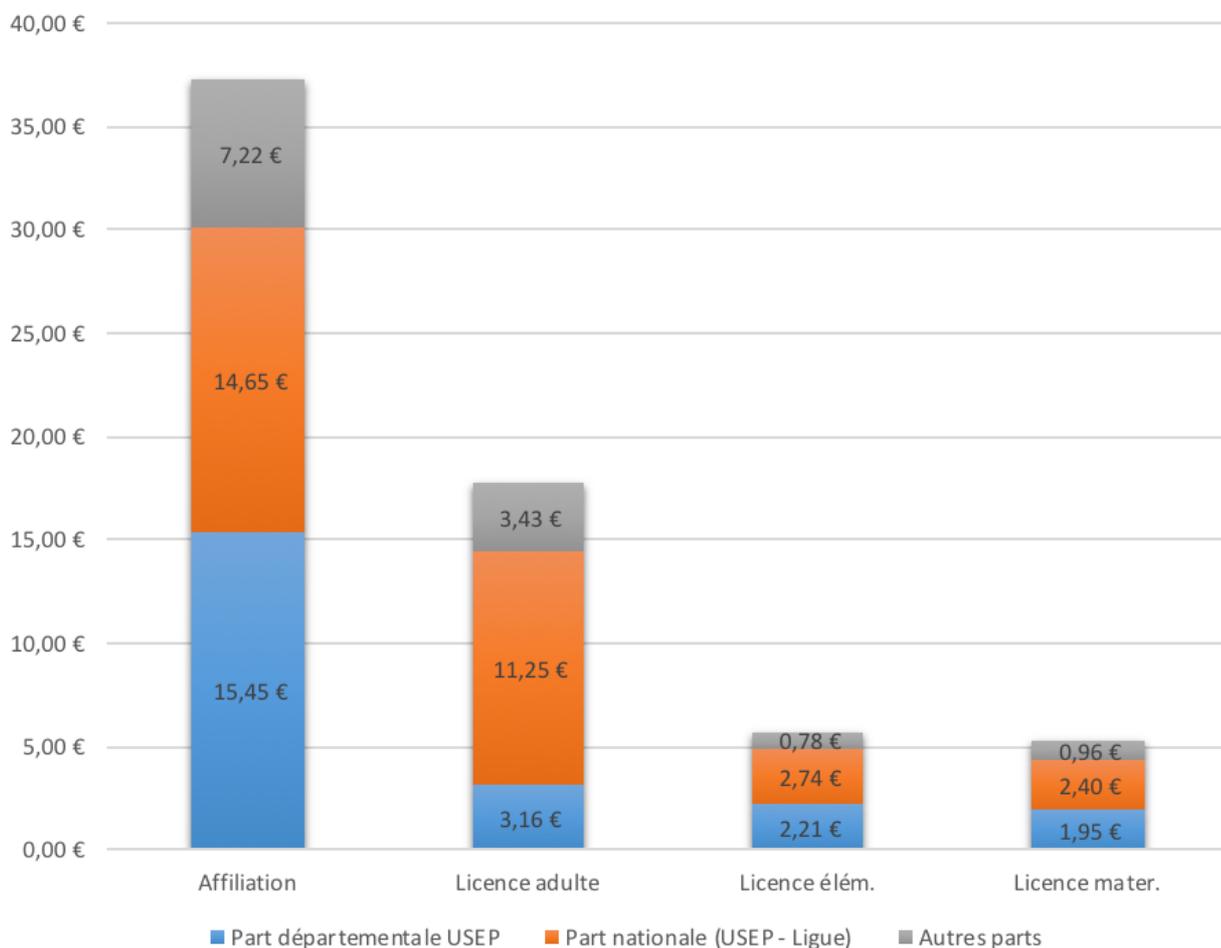
- Mise en relation du recueil des données concernant les rencontres sportives et des critères de répartition financière des contrats de développement.
- Création d'outils d'aide à la saisie des rencontres sur le Webaffiligue (fichier de saisie des données et tutoriel).
- Analyse des retours des fiches actions afin d'en prélever des éléments à mutualiser.

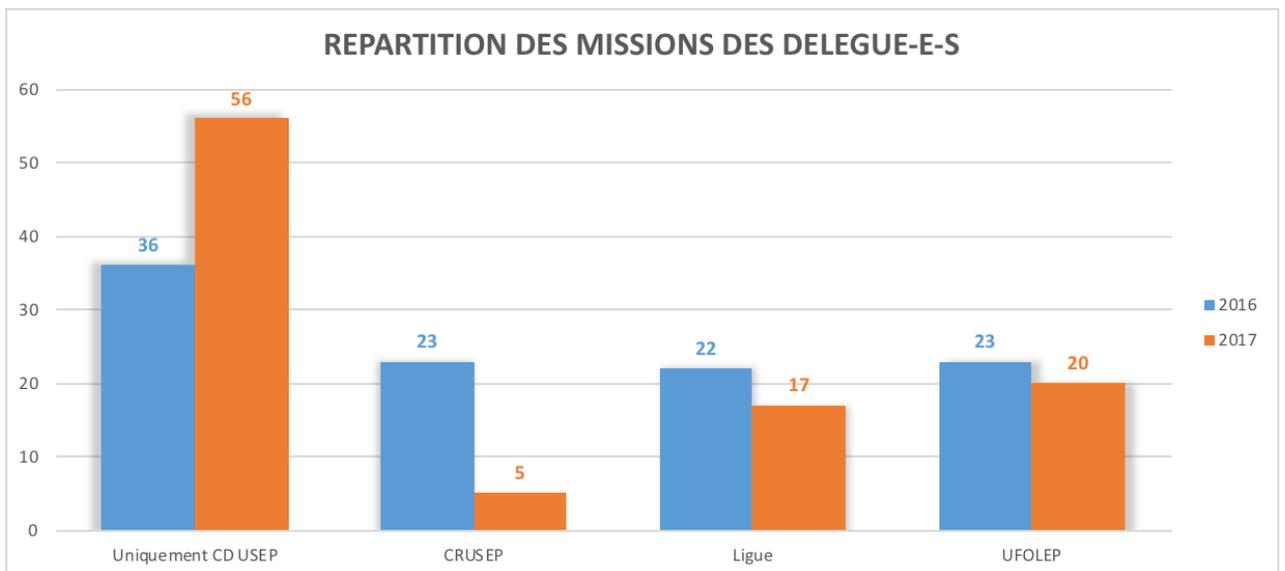
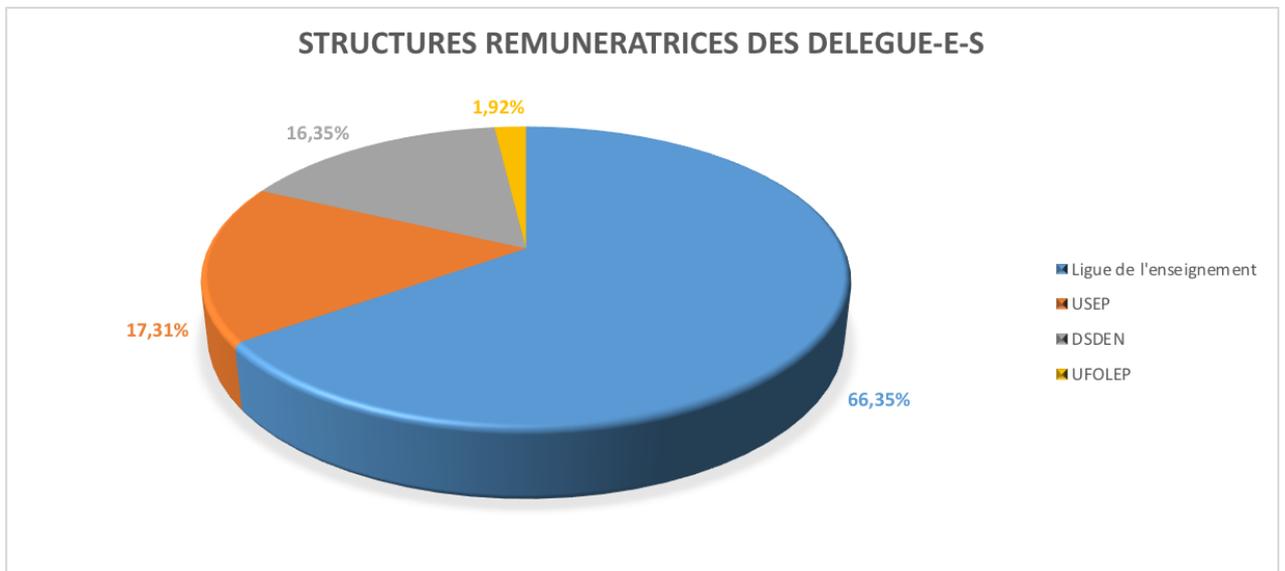
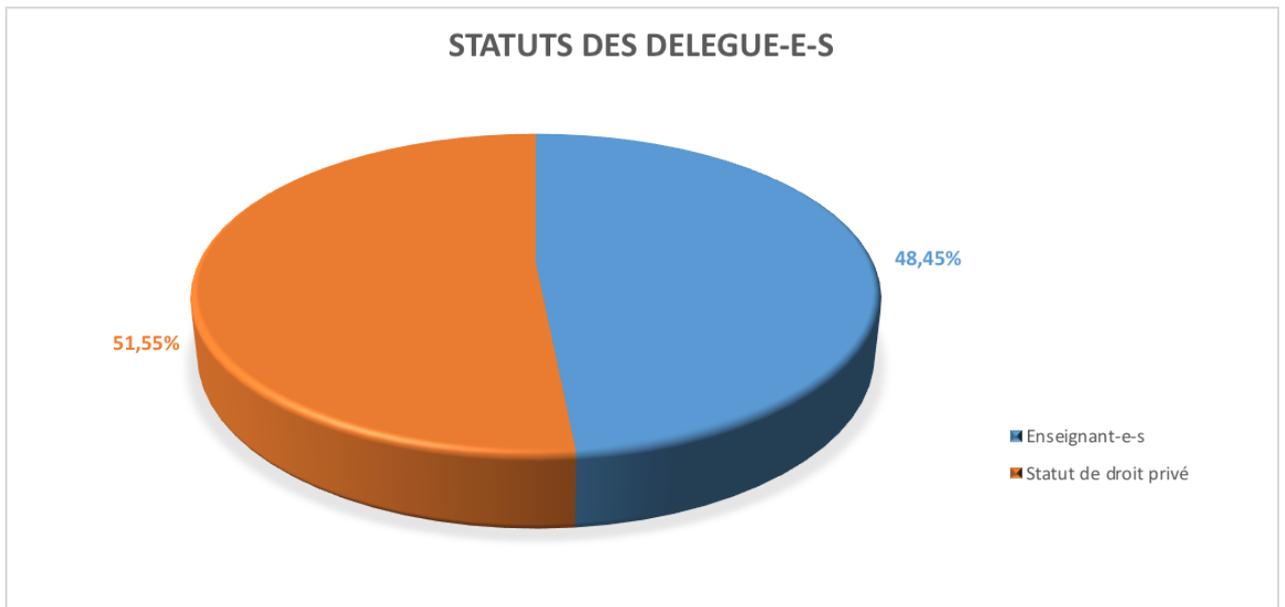
ANNEXES DU RAPPORT D'ACTIVITE : STATISTIQUES 2017

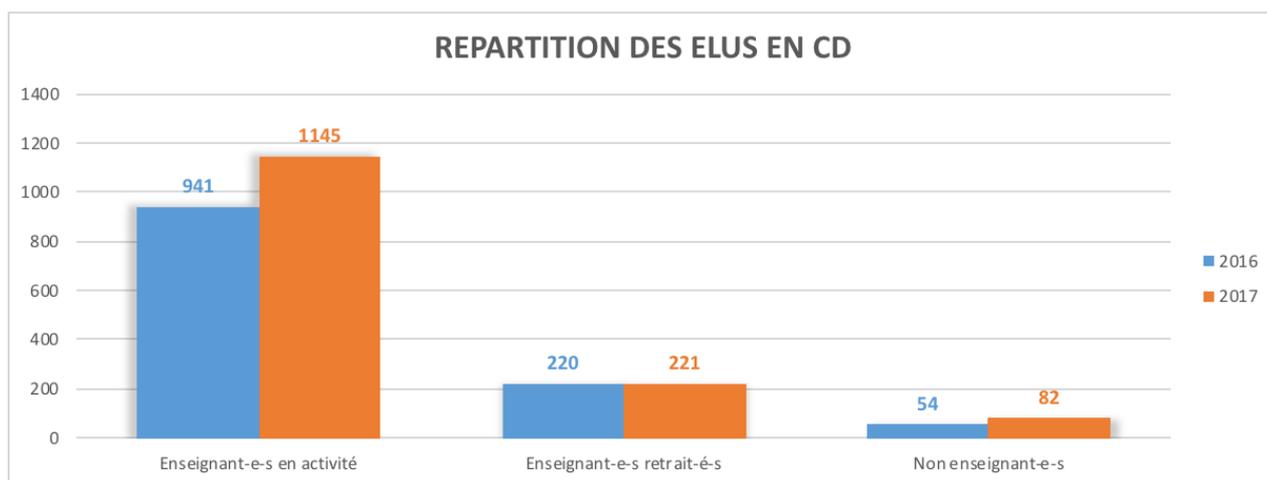
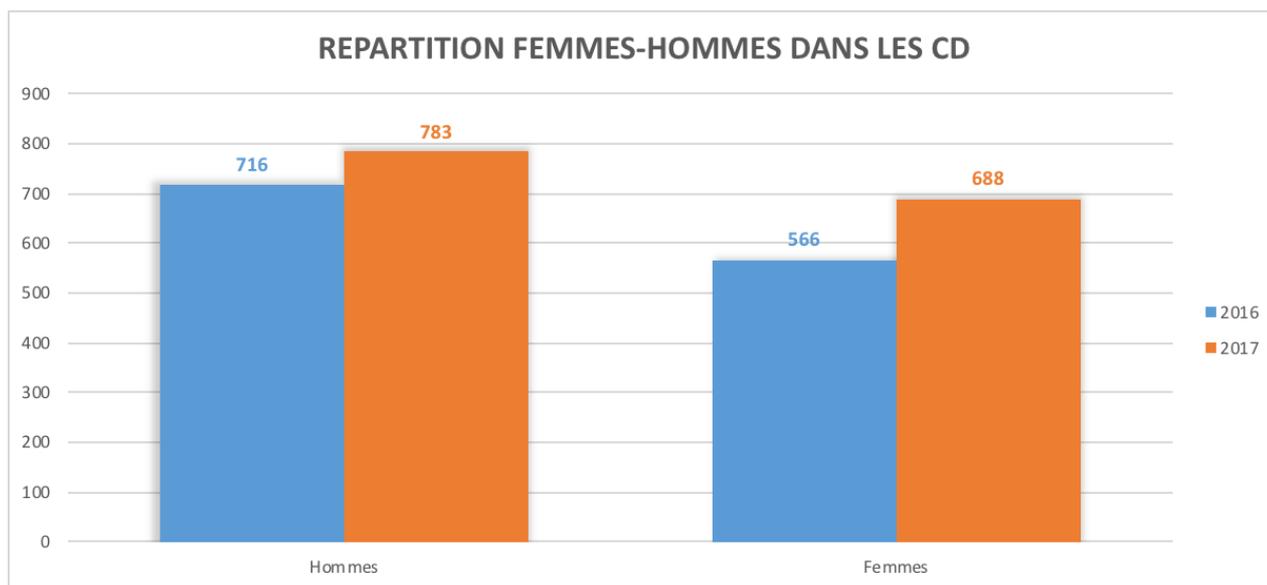
TARIFS STATUTAIRES MOYENS

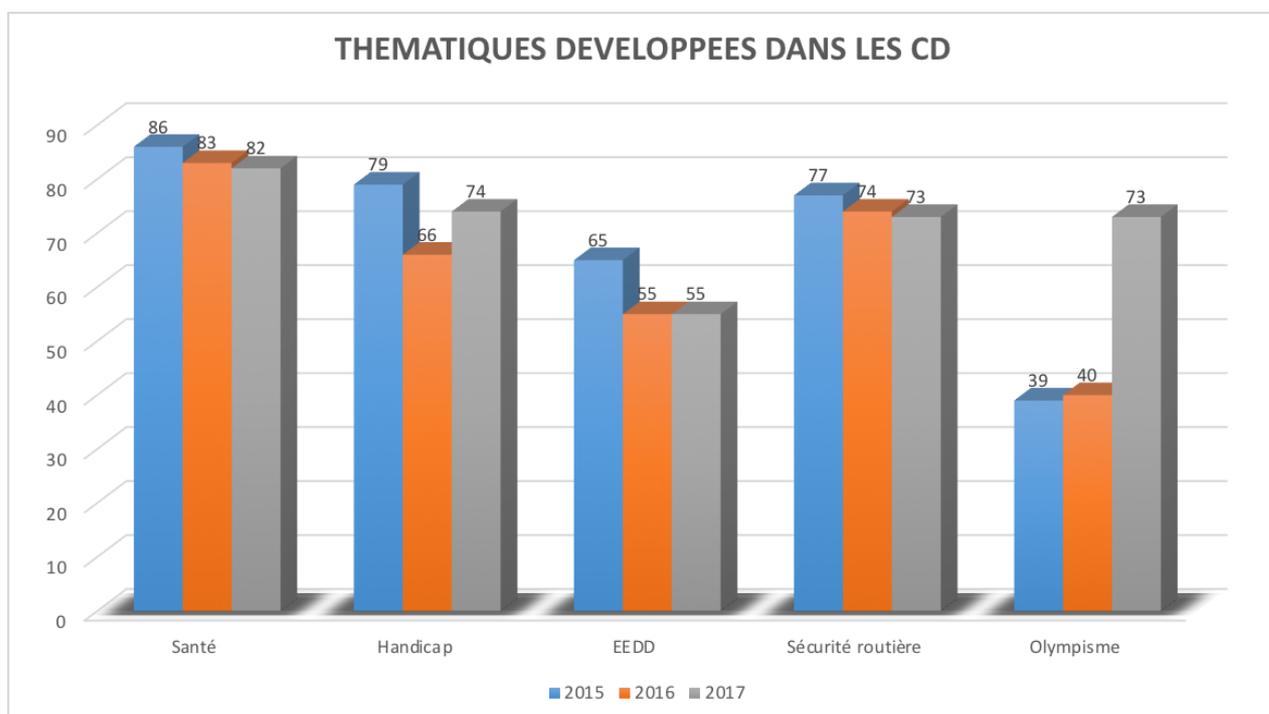
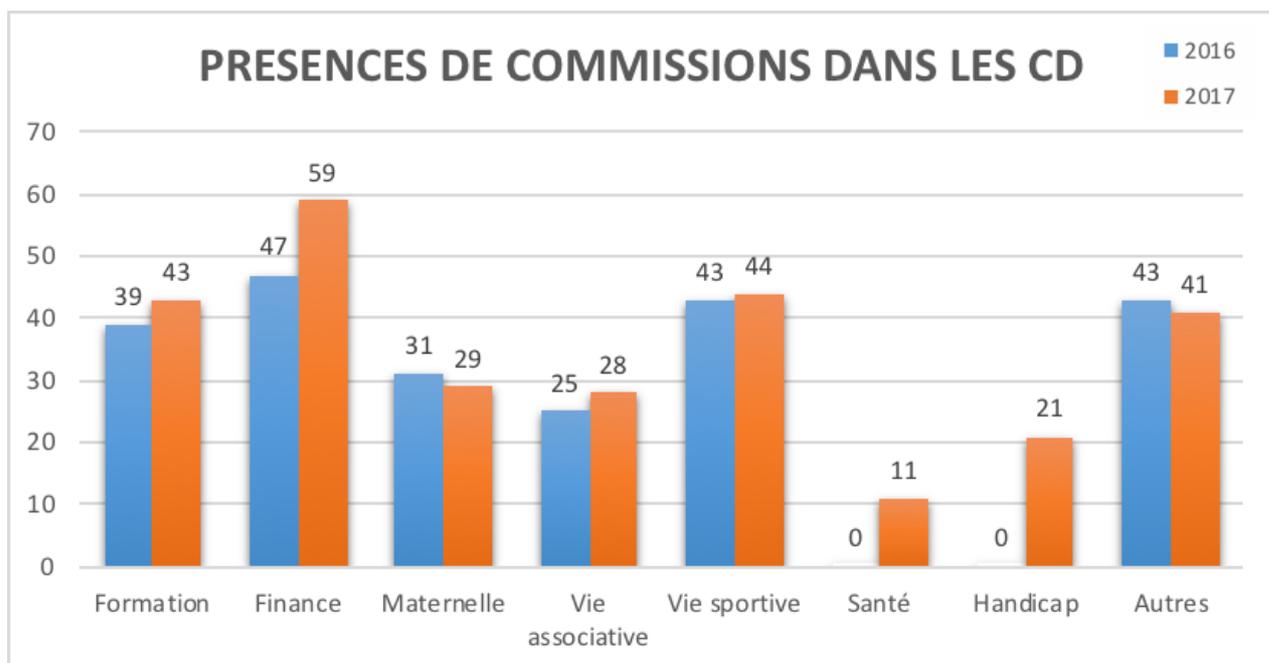


Composition des tarifs statutaires moyens









COMITES USEP ET MOUVEMENT OLYMPIQUE

Représentation de l'USEP au CDOS : 68

Représentation de l'USEP au CROS : 20

Dépôt d'un projet Héritage2014 en 2017 : 61

Participation à la journée olympique en 2017 : 63

Organisation d'un camp olympique : 4

Participation de classe du département à un camp olympique organisé par un autre comité : 4

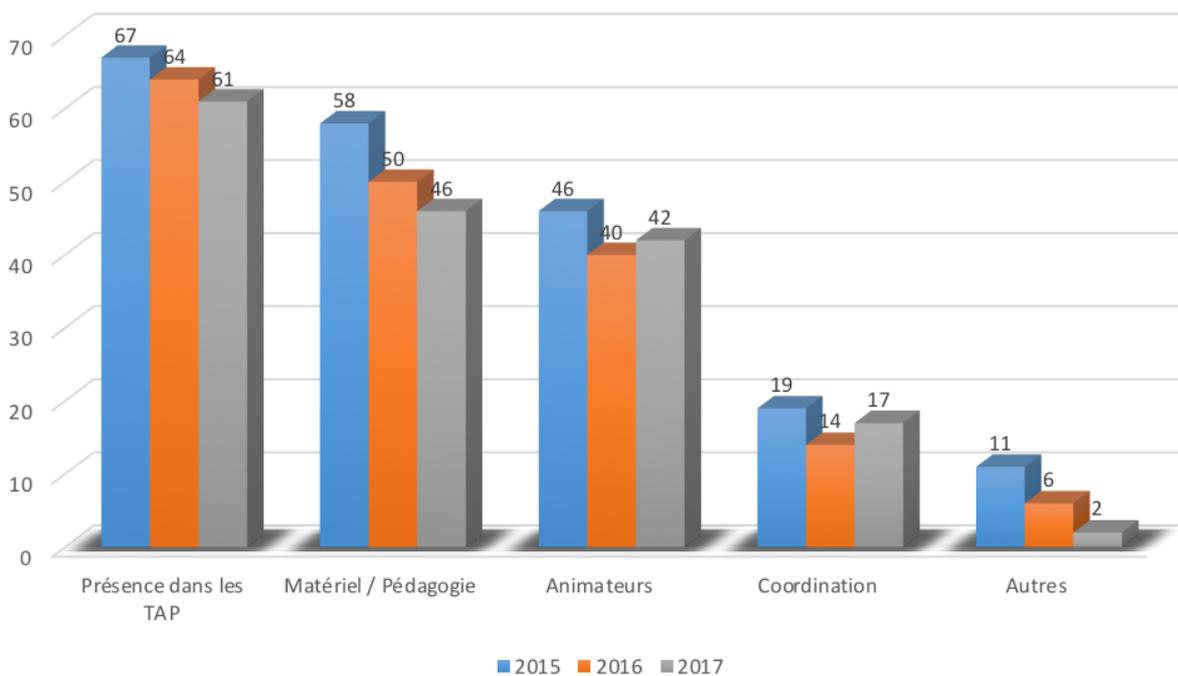
COMITES USEP ET EDUCATION PRIORITAIRE

Nombre de comités ayant organisé des rencontres spécifiques pour les enfants scolarisés dans l'éducation prioritaire : 68

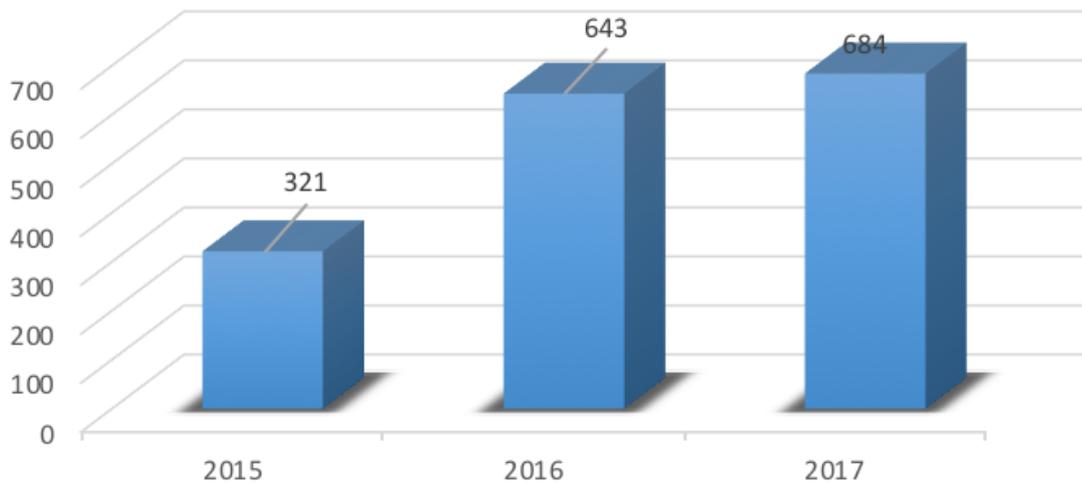
Nombre d'enfants scolarisés en éducation prioritaire ayant participé à ces rencontres : 74977

Nombre de rencontres spécifiquement organisées pour l'éducation prioritaire : 312

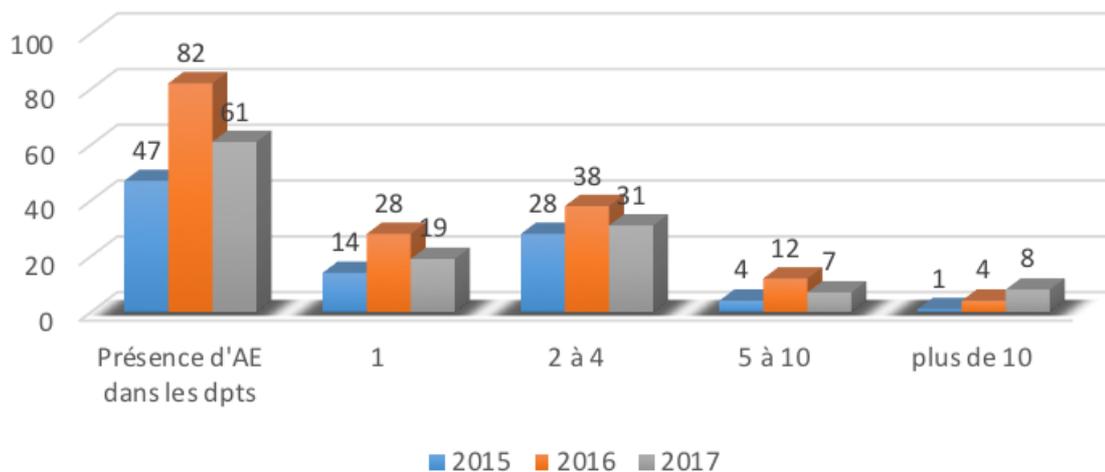
IMPLICATION DES COMITES DANS LES TAP



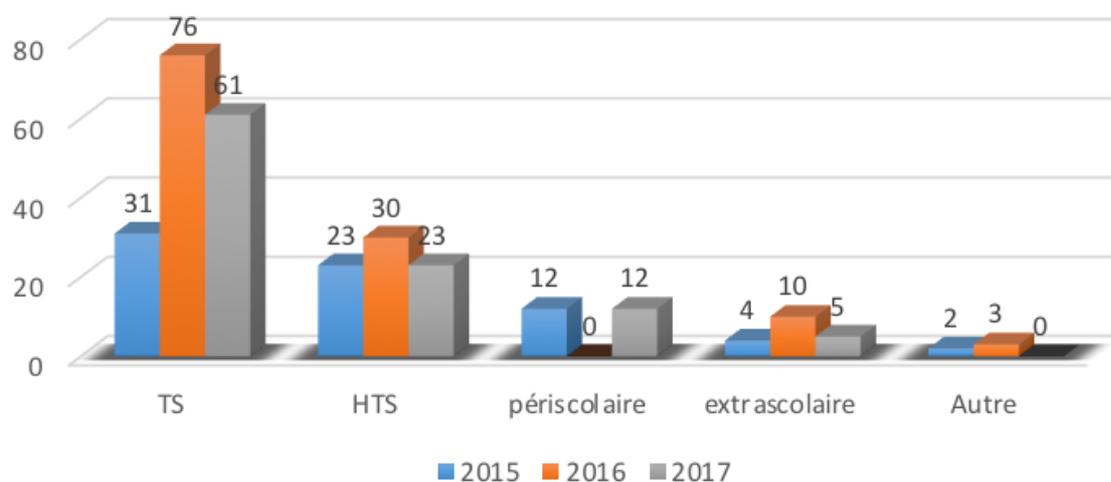
NOMBRE D'ASSOCIATIONS PARTICIPANT AUX ASSEMBLEES D'ENFANTS



ASSEMBLEES D'ENFANTS ORGANISEES DANS LES CD



TEMPS D'ORGANISATION DES ASSEMBLEES D'ENFANTS



TRAVAIL DES CD AVEC DES PARTENAIRES ECONOMIQUES

Objetrama : 8

DécathlonPro : 56

Wesco : NR

Autres : 20

OUTILS DE COMMUNICATION DES COMITES

Site : 74

Blog : 9

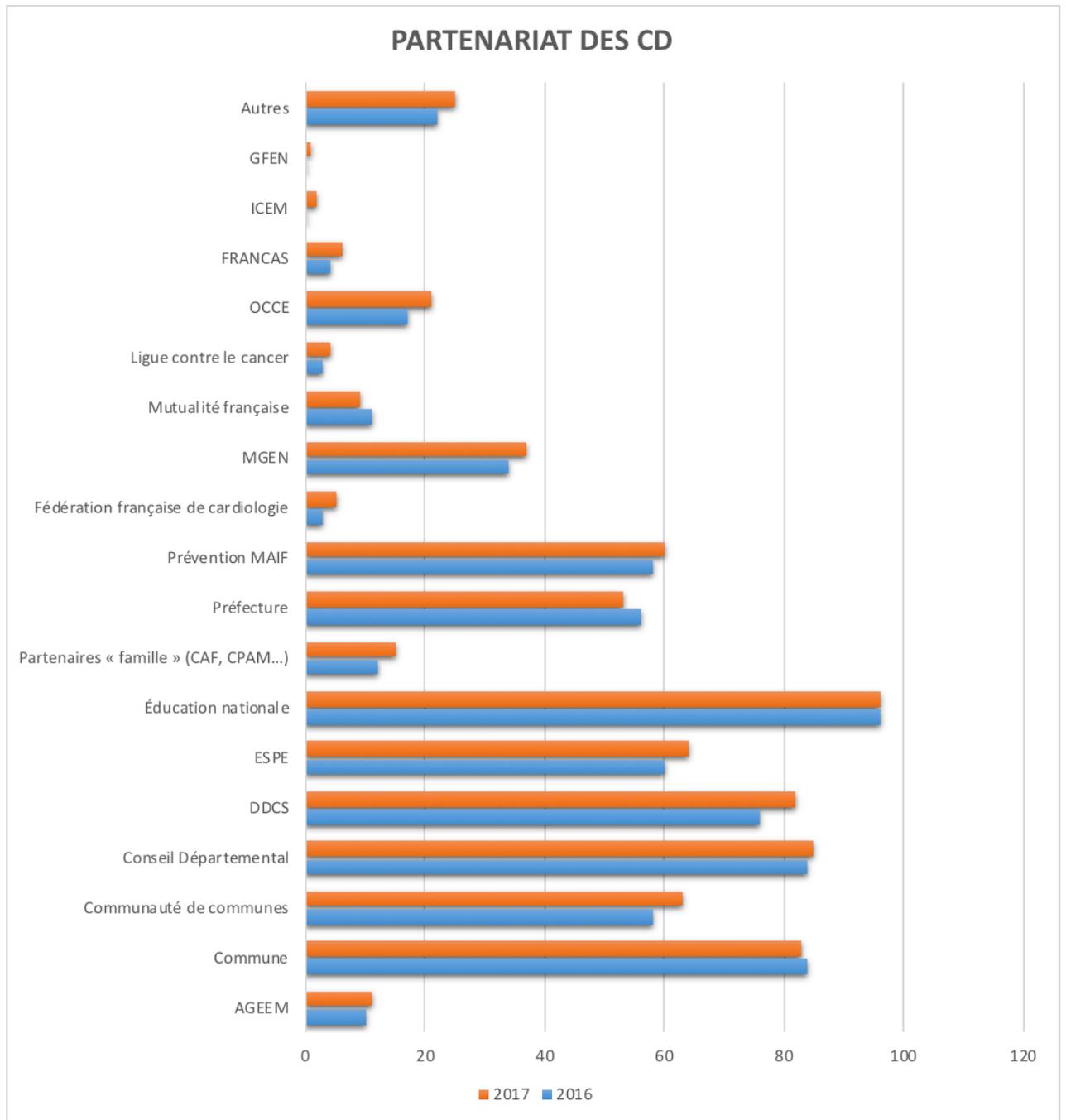
Réseaux sociaux : 51

Newsletter : 30

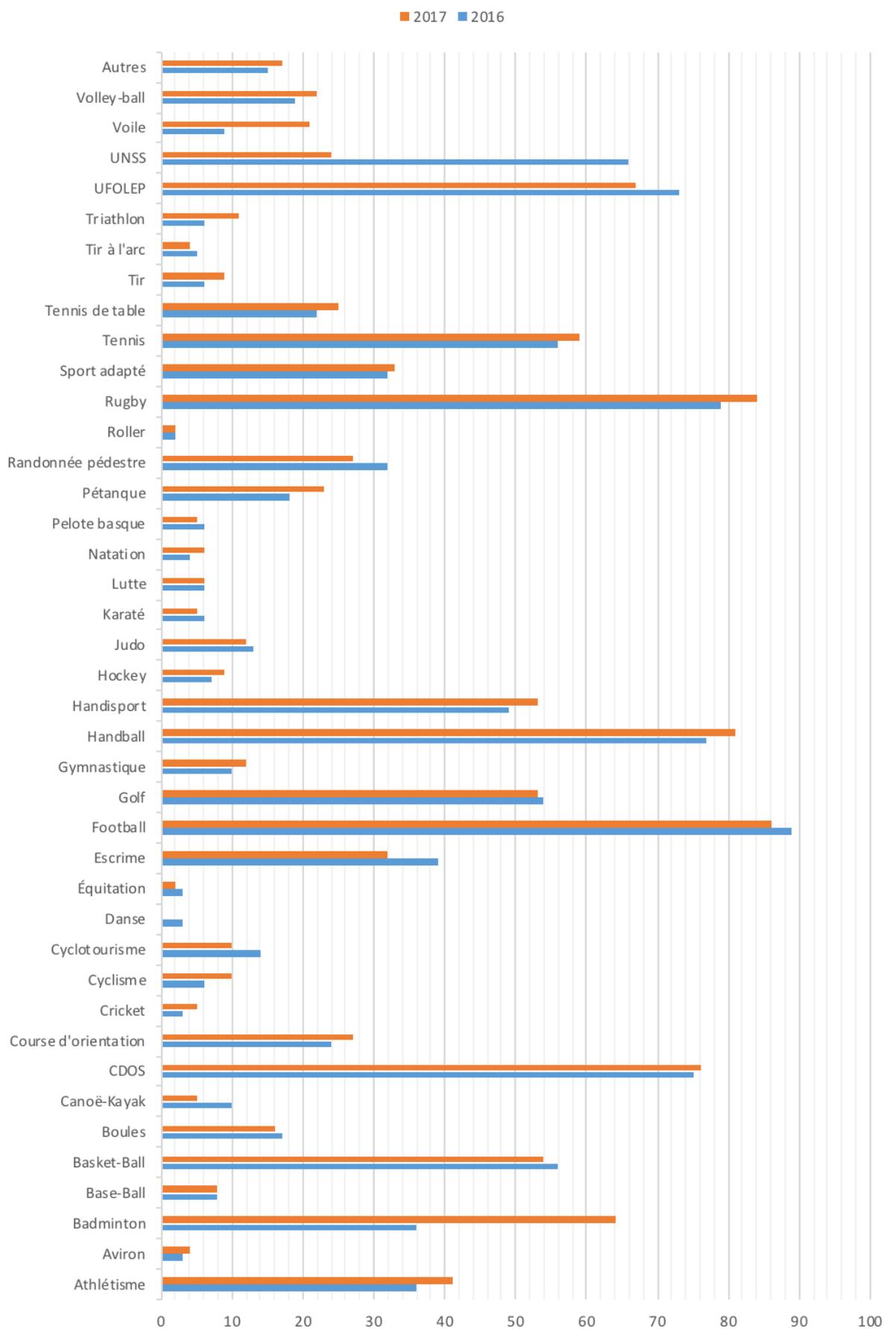
Bulletin de rentrée : 71

Banderoles : 92

Kakémonos : 73



PARTENARIATS SPORTIFS DES CD



Dpts	2016						2017					
	Ass.	Elem.	Mat.	Adu.	Total	Total	Ass.	Elem.	Mat.	Adu.	Total	
01	101	5370	2079	635	8084	94	4217	1888	577	6682		
02	12	1511	109	97	1717	11	1654	152	95	1901		
03	30	2089	827	176	3092	30	1875	994	194	3063		
04	37	1660	485	178	2323	34	1594	426	178	2198		
05	35	2452	335	188	2975	31	2414	350	201	2965		
06	16	907	48	49	1004	17	1018	81	38	1137		
07	63	4096	1646	326	6068	65	3738	1608	345	5691		
08	43	2166	0	151	2317	38	3328	0	150	3478		
09	39	2245	293	182	2720	48	2781	366	225	3372		
10	24	1228	119	123	1470	27	1501	156	143	1800		
11	113	3560	1750	441	5751	118	3532	1623	451	5606		
12	113	4296	1052	349	5697	101	3801	975	334	5110		
13	245	21820	7925	1569	31314	254	22091	8207	1691	31989		
14	29	1875	47	101	2023	27	2287	114	99	2500		
15	106	2716	203	99	3018	106	2500	153	135	2788		
16	86	7308	1459	374	9141	74	6644	1692	349	8685		
17	45	5204	1402	369	6975	45	5141	1108	347	6596		
18	38	2342	217	162	2721	36	2266	133	152	2551		
19	148	8068	2729	406	11203	140	8075	1933	431	10439		
2A	19	3366	478	68	3912	20	3253	549	68	3870		
2B	0	0	0	0	0	3	311	0	9	320		
21	68	4695	1445	373	6513	69	4329	1311	347	5987		
22	66	3748	2270	324	6342	66	3587	2341	312	6240		
23	52	2220	764	194	3178	55	2276	682	211	3169		
24	30	1381	815	133	2329	31	1579	820	126	2525		
25	83	5769	1889	385	8043	90	5251	1919	370	7540		
26	76	2326	353	465	3144	71	2102	327	459	2888		
27	23	5912	2283	382	8577	19	5908	2007	381	8296		
28	87	6315	2787	426	9528	87	5955	2580	378	8913		
29	70	1960	894	210	3064	60	1917	551	188	2656		
30	110	5043	783	259	6085	117	5455	647	405	6507		
31	46	1721	502	306	2529	45	1934	567	306	2807		
32	32	3485	1240	148	4873	25	1748	557	87	2392		
33	125	4073	744	839	5656	130	4382	615	815	5812		
34	90	5161	1264	395	6820	83	4256	1075	341	5672		
35	50	2860	2028	170	5058	49	2719	1405	165	4289		
36	76	2520	140	307	2967	94	1800	109	266	2175		
37	127	8819	2569	529	11917	126	9313	2923	546	12782		
38	91	4447	533	394	5374	107	4802	498	426	5726		
39	54	4725	1717	390	6832	61	4954	1755	423	7132		
40	118	7629	1688	442	9759	111	7914	2259	507	10680		
41	109	2815	4765	457	8037	106	4237	2487	426	7150		
42	118	8745	3057	582	12384	115	8276	2971	571	11818		
43	48	1505	69	79	1653	54	1738	158	99	1995		
44	163	16364	6089	947	23400	152	14863	5358	851	21072		
45	148	4848	529	551	5928	138	4497	462	527	5486		
46	41	2661	595	174	3430	37	2646	591	175	3412		
47	55	2463	812	470	3745	49	2157	723	373	3253		
48	46	1754	852	331	2937	53	2117	916	369	3402		
49	192	4407	123	480	5010	183	3692	158	454	4304		
50	20	899	52	64	1015	20	891	52	91	1034		
51	42	3506	0	113	3619	40	3297	0	96	3393		
52	10	4205	335	89	4629	10	3880	487	75	4442		
TOTAL	8860	597684	156224	44350	798258	8712	589360	146166	43112	778638		

EFFECTIFS N-1 ET N DES CD

Dpts	Associations		Enfants		Adultes		Total	
	Différence	%	Différence	%	Différence	%	Différence	%
01	-7	-6,73%	-1344	-16,73%	-58	-9,12%	-1402	-17,34%
02	-1	-9,09%	186	11,18%	-2	-2,11%	184	10,22%
03	0	0,00%	-47	-1,63%	18	14,29%	-29	-0,94%
04	-3	-6,82%	-125	-5,09%	0	0,00%	-125	-5,38%
05	-4	-11,43%	-23	-0,78%	13	6,44%	-10	-0,34%
06	1	3,85%	144	13,55%	-11	-1,642%	133	13,25%
07	2	3,17%	-396	-7,62%	19	6,64%	-377	-6,21%
08	-5	-10,87%	1162	51,35%	-1	-0,62%	1161	50,11%
09	9	20,93%	609	21,02%	43	21,29%	652	23,97%
10	3	12,50%	310	22,11%	20	15,50%	330	22,45%
11	5	4,76%	-155	-4,69%	10	3,08%	-145	-2,52%
12	-12	-10,43%	-572	-10,77%	-15	-4,30%	-587	-10,30%
13	9	3,78%	553	2,05%	122	8,02%	675	2,16%
14	-2	-7,41%	479	32,85%	-2	-1,87%	477	23,58%
15	0	0,00%	-266	-7,90%	36	33,03%	-230	-7,62%
16	-12	-12,37%	431	-5,45%	-25	-6,94%	456	4,99%
17	0	0,00%	-357	-5,07%	-22	-5,84%	-379	-5,43%
18	-2	-5,13%	-160	-5,85%	-10	-5,21%	-170	-6,25%
19	-8	-5,80%	-789	-8,07%	25	5,57%	-764	-6,82%
20	1	5,26%	-42	-1,12%	0	0,00%	-42	-1,07%
21	1	1,56%	-500	-9,67%	-26	-7,24%	-526	-8,08%
22	0	0,00%	-90	-1,79%	-12	-5,38%	-102	-1,61%
23	3	5,77%	-26	-0,82%	17	7,87%	9	-0,28%
24	1	2,94%	203	8,96%	-7	-5,22%	196	8,42%
25	7	8,75%	-488	-5,11%	-15	-3,33%	-503	-6,25%
26	-5	-8,33%	-250	-11,32%	-6	-1,55%	-256	-8,14%
27	-4	-20,00%	-280	-3,79%	-1	-0,32%	-281	-3,28%
28	0	0,00%	-567	-6,35%	-48	-11,97%	-615	-6,45%
29	-10	-12,82%	-386	-12,50%	-22	-9,02%	-408	-13,32%
30	7	6,09%	276	32,59%	146	32,59%	422	6,94%
31	-1	-2,08%	278	13,63%	0	0,00%	278	10,99%
32	-7	-16,67%	-2420	-113,83%	-61	-37,89%	-2481	-50,91%
33	5	3,85%	180	3,58%	-24	-2,76%	156	2,76%
34	-7	-7,78%	-1094	-17,12%	-54	-13,43%	-1148	-16,83%
35	-1	-1,92%	-764	-19,46%	-5	-3,05%	-769	-15,20%
36	18	25,35%	-751	-31,93%	41	-16,73%	-792	-26,69%
37	1	-0,77%	848	7,59%	17	3,20%	865	7,26%
38	16	20,00%	320	7,95%	32	8,60%	352	6,55%
39	7	13,73%	267	4,41%	33	9,54%	300	4,39%
40	-7	-5,98%	856	9,37%	65	15,26%	921	9,44%
41	-3	-2,75%	-856	-11,77%	-31	-6,60%	-887	-11,04%
42	-3	-2,52%	-555	-4,58%	-11	-1,82%	-566	-4,57%
43	6	16,22%	322	24,81%	20	25,32%	342	20,69%
44	-11	-7,14%	-2232	-10,93%	-96	-10,58%	-2328	-9,95%
45	-10	-6,58%	-418	-7,11%	-24	-4,20%	-442	-7,46%
46	-4	-9,75%	-19	-0,61%	1	0,70%	-18	-0,52%
47	-6	-10,17%	-395	-11,40%	-97	-24,87%	-492	-13,14%
48	7	14,29%	427	14,14%	38	10,08%	465	15,83%
49	-9	-5,63%	-680	-16,64%	-26	-6,30%	-706	-14,09%
50	0	0,00%	-8	-0,91%	27	33,33%	19	1,87%
51	-2	-5,26%	-209	-5,47%	-17	-15,04%	-226	-6,24%
52	0	0,00%	-173	-5,52%	-14	-29,17%	-187	-4,04%

Dpts	Associations		Enfants		Adultes		Total	
	Différence	%	Différence	%	Différence	%	Différence	%
53	5	7,81%	489	11,20%	19	8,88%	508	10,62%
54	4	4,71%	1081	10,89%	37	11,14%	1118	11,66%
55	3	8,33%	835	23,07%	44	19,73%	879	22,71%
56	4	4,17%	219	1,79%	2	0,39%	221	1,77%
57	-5	-2,03%	-744	-3,03%	14	1,12%	-730	-2,94%
58	-6	-10,11%	-670	-24,94%	-412	-97,86%	-1082	-23,59%
59	-27	-7,85%	-2939	-7,71%	-223	-10,00%	-3162	-8,03%
60	-1	-3,23%	-236	-4,46%	-42	-14,38%	-278	-4,67%
61	7	16,28%	79	7,03%	9	12,33%	88	5,55%
62	-11	-2,81%	1163	7,45%	130	11,90%	1293	8,88%
63	0	0,00%	228	2,79%	16	3,88%	244	2,78%
64	-10	-8,26%	-732	-15,44%	-59	-10,21%	-791	-15,94%
65	-1	-5,26%	247	49,11%	2	4,55%	249	42,35%
66	0	0,00%	-95	-0,78%	9	4,55%	-86	-0,63%
67	-16	-12,03%	-1657	-8,28%	-89	-12,75%	-1746	-15,12%
68	-5	-3,65%	195	1,15%	-39	-3,26%	156	0,89%
69	-6	-2,41%	1006	4,28%	-27	-2,11%	979	3,68%
70	3	4,00%	104	1,54%	17	5,76%	121	1,75%
71	0	0,00%	301	24,33%	117	86,67%	418	29,23%
72	-2	-	521	-	0	-	521	-
73	-24	-14,55%	56	1,29%	29	10,90%	85	1,69%
74	5	2,27%	-64	-0,61%	16	1,25%	-48	-0,36%
75	-3	-2,07%	-926	-7,16%	69	8,04%	-857	-6,86%
76	7	18,42%	402	16,72%	-26	-12,38%	376	16,73%
77	-2	-1,47%	287	2,00%	-16	-1,12%	271	1,82%
78	5	2,78%	-154	-0,78%	6	0,50%	-148	-0,72%
79	-8	-4,23%	-1132	-9,17%	-103	-12,29%	-1505	-9,43%
80	-20	-9,01%	-1403	-7,27%	-22	-2,32%	-1155	-7,02%
81	-12	-8,76%	405	4,71%	-80	-14,87%	-485	-6,09%
82	9	10,71%	-9	-0,14%	-18	-5,33%	-27	-0,49%
83	-5	-9,62%	190	7,38%	31	10,37%	221	8,82%
84	4	7,41%	319	10,00%	-2	-0,90%	317	11,05%
85	1	4,35%	83	12,06%	11	21,57%	94	10,30%
86	2	2,50%	374	5,44%	13	2,97%	387	5,14%
87	3	2,14%	-374	-4,16%	-62	-11,50%	-436	-4,45%
88	0	0,00%	-301	-3,39%	-34	-5,33%	-335	-3,35%
89	-5	-13,89%	-39	-1,50%	2	1,25%	-37	-1,83%
90	1	2,38%	52	2,47%	-2	-1,56%	50	2,14%
97	-5	-2,51%	-1383	-4,14%	-61	-5,99%	-1444	-4,04%
92	-2	-50,00%	51	21,34%	19	126,67%	70	12,01%
93	1	1,49%	488	30,09%	-13	-4,66%	475	22,08%
94	-3	-3,03%	753	11,18%	-2	-0,90%	751	10,14%
95	-3	-3,23%	537	4,11%	-2	-0,24%	535	4,10%
971	9	12,88%	694	9,38%	-7	-0,97%	687	8,02%
972	0	0,00%	240	4,77%	20	16,95%	260	5,57%
973	2	25,00%	1063	296,93%	67	239,29%	1130	193,16%
974	0	0,00%	-370	-1,83%	-152	-16,76%	-522	-2,38%
976	0	-	0	-	-	-	0	-
987	-7	-8,24%	-708	-4,95%	-72	-14,66%	-780	-5,53%
988	0	0,00%	-5960	-51,26%	-299	-43,97%	-6259	-53,61%
TOTAL	-148	-1,65%	-18382	-2,44%	-1238	-2,80%	-19620	-2,46%

VARIATIONS DES EFFECTIFS N-1 ET N DES CD

CRUSEP	2016					2017				
	Associations	Elementaires	Maternelles	Adultes	Total	Associations	Elementaires	Maternelles	Adultes	Total
Grand Est	797	75175	9722	4529	89426	774	75422	9974	4450	89846
Auvergne - Rhône-Alpes	1398	73888	18831	6178	98897	1383	75010	16922	6255	98187
Bourgogne - Franche Comté	419	27877	8095	2721	38693	427	26788	8211	2435	37434
Bretagne	283	16295	9495	1146	26936	276	16611	8158	1109	25878
Corse	19	3366	478	68	3912	23	3564	549	77	4190
Centre - Val de Loire	608	33571	13290	2814	49675	606	33976	10701	2676	47353
DOM COM	324	51343	6969	3177	61489	328	46140	7130	2734	56004
Hauts de France	959	53852	19658	4532	78042	899	52774	17777	4373	74924
Ile de France	841	81819	19635	5155	106609	831	82501	18606	5155	106262
Normandie	123	5970	435	465	6870	135	6847	510	473	7830
Nouvelle Aquitaine	1127	65109	17339	5443	87891	1089	62738	16614	5171	84523
Occitanie	978	48954	15792	3789	68535	971	47323	14491	3810	65624
Provence-Alpes-Cotes d'Azur	432	31168	9395	2428	42991	434	31700	9921	2581	44202
Pays de la Loire	552	29297	7090	1905	38292	536	27966	6602	1813	36381
TOTAL	8860	597684	156224	44350	798258	8712	589360	146166	43112	778638

EFFECTIFS N-1 et N des CRUSEP

CRUSEP	Associations		Enfants		Adultes		Total	
	Différence	%	Différence	%	Différence	%	Différence	%
Grand Est	-23	-2,89%	499	0,59%	-79	-1,74%	420	0,47%
Auvergne - Rhône-Alpes	-15	-1,07%	-787	-0,85%	77	1,25%	-710	-0,72%
Bourgogne - Franche Comté	8	1,91%	-973	-2,70%	-286	-10,51%	-1259	-3,36%
Bretagne	-7	-2,47%	-1021	-3,96%	-37	-3,23%	-1058	-4,09%
Corse	4	21,05%	269	7,00%	9	13,24%	278	6,63%
Centre - Val de Loire	-2	-0,33%	-2184	-4,66%	-138	-4,90%	-2322	-4,90%
DOM COM	4	1,23%	-5042	-8,65%	-443	-13,94%	-5485	-9,79%
Hauts de France	-60	-6,26%	-2959	-4,03%	-159	-3,51%	-3118	-4,16%
Ile de France	-10	-1,19%	-347	-0,34%	0	0,00%	-347	-0,33%
Normandie	12	9,76%	952	14,86%	8	1,72%	960	12,26%
Nouvelle Aquitaine	-38	-3,37%	-3096	-3,76%	-272	-5,00%	-3368	-3,98%
Occitanie	-7	-0,72%	-2932	-4,53%	21	0,55%	-2911	-4,44%
Provence-Alpes-Cotes d'Azur	2	0,46%	1058	2,61%	153	6,30%	1211	2,74%
Pays de la Loire	-16	-2,90%	-1819	-5,00%	-92	-4,83%	-1911	-5,25%
TOTAL	-148	-1,67%	-18382	-2,44%	-1238	-2,79%	-19620	-2,52%

VARIATIONS N-1 et N des CRUSEP

CHAPITRE IV

DOSSIER FINANCIER



◆ COMPTES ANNUELS 2017	63
◆ BUDGET 2018	75
◆ TARIFS STATUTAIRES 2018/2019	83



COMPTES ANNUELS 2017

Arrêtés par le Comité Directeur national des 14 et 15 mars 2018

♦ BILAN (ACTIF & PASSIF)	64
♦ COMPTE DE RESULTAT	66
♦ ANNEXES DES COMPTES ANNUELS	67

BILAN ACTIF 2017

	31/12/2017			31/12/2016
	BRUT	AMORT. PROV.	NET	NET
<i>Brevets & Marques</i>	795,00	795,00	0,00	0,00
<i>Licences & Logiciels</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	795,00	795,00	0,00	0,00
<i>Installations & Agencements</i>	39 300,77	39 147,30	153,47	233,60
<i>Matériel de Bureau & Informatique</i>	22 793,37	5 783,10	17 010,27	4 089,93
<i>Mobilier</i>	41 814,29	41 701,01	113,28	277,37
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	103 908,43	86 631,41	17 277,02	4 600,90
<i>Titres de participation</i>	4 350,00	0,00	4 350,00	4 350,00
<i>Prêts accordés</i>	44 391,67	44 391,67	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	48 741,67	44 391,67	4 350,00	4 350,00
ACTIF IMMOBILISÉ (I)	153 445,10	131 818,08	21 627,02	8 950,90
AVANCES & ACOMPTES VERSÉS	9 725,15	0,00	9 725,15	2 999,95
CLIENTS & COMPTES RATTACHÉS	52 443,20	20 729,66	31 713,54	26 478,29
AUTRES CRÉANCES DIVERSES	6,41	0,00	6,41	367,34
VALEURS MOBILIÈRES & PLACEMENTS	493 067,41	0,00	493 067,41	483 050,21
DISPONIBILITÉS	370 182,37	0,00	370 182,37	296 652,71
ACTIF CIRCULANT (II)	925 424,54	20 729,66	904 694,88	809 548,50
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	12 755,78	0,00	12 755,78	10 285,22
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)	12 755,78	0,00	12 755,78	10 285,22
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	1 091 625,42	152 547,74	939 077,68	828 784,62

BILAN PASSIF 2017

	31/12/2017	31/12/2016
FONDS ASSOCIATIFS	631 107,21	605 509,58
RÉSULTAT DE L'EXERCICE <i>(avant affectation)</i>	1 919,28	25 597,63
FONDS PROPRES (I)	633 026,49	631 107,21
PROVISIONS POUR RISQUES	0,00	0,00
PROVISIONS POUR CHARGES	149 891,00	105 843,00
FONDS DÉDIÉS	0,00	0,00
PROVISIONS & FONDS DÉDIÉS (II)	149 891,00	105 843,00
EMPRUNTS/DETTES AUPRÈS DES ETS DE CRÉDIT (1)	0,00	0,00
DETTES FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHÉS	51 153,48	21 677,29
AUTRES DETTES DIVERSES	99 292,71	69 659,92
DETTES FISCALES & SOCIALES	464,00	496,00
DETTES (III) (2)	150 910,19	91 833,21
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	5 250,00	0,00
COMPTES DE RÉGULARISATION (IV) (2)	5 250,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	939 077,68	828 783,42
(1) dont concours bancaires courants & soldes créditeurs de banque	0,00	0,00
(2) dont dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	156 160,19	91 833,21

COMPTE DE RESULTAT 2017

	31/12/2017	31/12/2016
PRODUITS D'EXPLOITATION		
VENTES & PRESTATIONS DE SERVICES	76 308,00	88 724,29
SUBVENTIONS	284 406,00	277 400,00
COTISATIONS & AFFILIATIONS	2 550 048,68	2 566 679,43
AUTRES PRODUITS	663 042,17	672 408,43
REPRISES SUR DÉPRÉCIATIONS & PROVISIONS	77 955,00	80 845,00
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISÉES	0,00	0,00
TRANSFERT DE CHARGES	598,00	0,00
	3 652 357,85	3 686 057,15
CHARGES D'EXPLOITATION		
ACHATS	87 080,70	89 346,01
AUTRES CHARGES EXTERNES	1 096 467,10	1 175 999,24
REVERSEMENTS AUX DÉPARTEMENTS & RÉGIONS	723 354,98	686 467,36
AUTRES CHARGES DE GESTION	1 610 416,62	1 606 431,17
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	6 459,83	6 017,93
DOTATIONS AUX DÉPRÉCIATIONS & PROVISIONS	122 003,00	80 555,00
ENGAGEMENTS A RÉALISER SUR RESSOURCES AFF.	0,00	0,00
	3 645 782,23	3 644 816,71
RÉSULTAT NET D'EXPLOITATION (I)	6 575,62	41 240,44
PRODUITS FINANCIERS		
INTÉRÊTS & PRODUITS FINANCIERS (1)	13 692,30	13 610,32
REPRISES SUR DÉPRÉCIATIONS & PROVISIONS	15 074,40	4 222,78
	28 766,70	17 833,10
CHARGES FINANCIÈRES		
INTÉRÊTS & CHARGES FINANCIÈRES	0,00	28,57
DOTATIONS AUX DÉPRÉCIATIONS & PROVISIONS	30 855,30	0,00
IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS (sur les Placements)	1 577,02	1 587,83
	32 432,32	1 616,40
RÉSULTAT FINANCIER (II)	-3 665,62	16 216,70
RÉSULTAT COURANT (I + II)	2 910,00	57 457,14
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPÉRATIONS (2)	162,00	5 707,68
REPRISES SUR DÉPRÉCIATIONS & PROVISIONS	18 999,41	147,00
	19 161,41	5 854,68
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPÉRATIONS (3) (4)	1 735,33	16 401,92
DOTATIONS AUX DÉPRÉCIATIONS & PROVISIONS	18 416,80	21 312,27
	20 152,13	37 714,19
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-990,72	-31 859,51
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (I+II+III)	1 919,28	25 597,63
(1) dont produits nets sur cessions de VMP	0,00	0,00
(2) dont produits afférents à des exercices antérieurs	162,00	5 707,68
(3) dont créances devenus irrécouvrables	375,00	1 432,82
(4) dont charges afférentes à des exercices antérieurs	1 360,33	14 969,10

ANNEXES DES COMPTES ANNUELS

Au 31 décembre 2017

Les comptes annuels de l'exercice sont caractérisés par les données suivantes :

<i>TOTAL DU BILAN :</i>	939 077,68 €
<i>RESULTAT DE L'EXERCICE :</i>	1 919,28 €

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices
- permanences des méthodes d'un exercice à l'autre
- non compensation des produits et des charges, de l'actif et du passif

et conformément aux règles générales d'établissement et des présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales règles et méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Concessions, droits et marques : 12 mois
- Logiciels : 12 mois

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Matériel à usage sportif et éducatif : 2 à 3 ans
- Installations et agencements : 10 ans
- Matériel de bureau et d'informatique : 3 ans
- Mobilier : 5 ans

Conformément à la mesure de simplification applicable (avis 2005-D du 1er juin 2005 du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation.

c) Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

d) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

e) Engagements retraite

Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de salaire par année de présence (et 1/3 de salaire à compter de la onzième année) pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, majorée de 50% de charges patronales (cf. PFSS 2008), sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel.

f) Revue 'EJ'

Toutes les opérations comptables liées à la revue "EJ" sont externalisées sur un GIE, créé à cet effet et dont l'USEP est membre à 50%. Le résultat global 2017 de ce GIE sera réparti entre les membres sur l'exercice 2018. Compte-tenu d'un résultat excédentaire, aucune provision n'a été constituée sur l'exercice 2018. A noter que le GIE est en-cours de dissolution.

ANNEXES DES COMPTES ANNUELS

Au 31 décembre 2017

TABLEAU DES VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS

	Début exercice	Acquisitions	Cessions / Rebus	Fin exercice
<i>Concessions, droits, marques, ...</i>	795,00	0,00	0,00	795,00
<i>Logiciels</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles	795,00	0,00	0,00	795,00
<i>Installations & Agencements</i>	39 300,77	0,00	0,00	39 300,77
<i>Matériel de bureau & informatique</i>	19 790,69	19 341,88	16 339,20	22 793,37
<i>Mobilier</i>	41 814,29	0,00	0,00	41 814,29
Immobilisations corporelles	100 905,75	19 341,88	16 339,20	103 908,43
<i>Titres de participation</i>	4 350,00	0,00	0,00	4 350,00
<i>Prêts accordés</i>	28 610,77	30 855,30	15 074,40	44 391,67
Immobilisations financières	32 960,77	30 855,30	15 074,40	48 741,67
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	134 661,52	50 197,18	31 413,60	153 445,10

TABLEAU DES VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS

	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
<i>Concessions, droits, marques, ...</i>	795,00	0,00	0,00	795,00
<i>Logiciels</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Amortissements sur Immo. incorporelles	795,00	0,00	0,00	795,00
<i>Installations & Agencements</i>	39 067,17	80,13	0,00	39 147,30
<i>Matériel de bureau & informatique</i>	15 700,76	6 215,61	16 133,27	5 783,10
<i>Mobilier</i>	41 536,92	164,09	0,00	41 701,01
Amortissements sur Immo. corporelles	96 304,85	6 459,83	16 133,27	86 631,41
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	97 099,85	6 459,83	16 133,27	87 426,41

ANNEXES DES COMPTES ANNUELS

Au 31 décembre 2017

TABLEAU DES VARIATIONS DES PROVISIONS & DÉPRÉCIATIONS

	Début exercice	Dotations	Reprises (*)	Fin exercice
<i>Pour Risques</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Pour Risques	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Pour Engagements Retraite (**)</i>	27 888,00	10 183,00	0,00	38 071,00
<i>Pour Charges (AG, Primes Précarité, ...)</i>	77 955,00	111 820,00	77 955,00	111 820,00
Pour Charges	105 843,00	122 003,00	77 955,00	149 891,00
<i>Pour Dépréciation des Immobilisations Financières</i>	28 610,77	30 855,30	15 074,40	44 391,67
<i>Pour Dépréciation des Comptes Clients</i>	21 312,27	18 416,80	18 999,41	20 729,66
Pour Dépréciation	49 923,04	49 272,10	34 073,81	65 121,33
TOTAL DES PROVISIONS	155 766,04	171 275,10	112 028,81	215 012,33

Dotations et/ou Reprises d'Exploitation	122 003,00	77 955,00
Dotations et/ou Reprises Financières	30 855,30	15 074,40
Dotations et/ou Reprises Exceptionnelles	18 416,80	18 999,41
TOTAL	171 275,10	112 028,81

(*) dont reprise sur dépréciation ou provision utilisée conformément à son objet	86 519,36
(*) dont reprise sur dépréciation ou provision devenue sans objet	25 509,45

TABLEAU DES VARIATIONS DES FONDS DÉDIÉS

	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
<i>Fonds Dédiés</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonds Dédiés	0,00	0,00	0,00	0,00

ANNEXES DES COMPTES ANNUELS

Au 31 décembre 2017

ÉTAT DES FONDS PROPRES (avant affectation du résultat)

	Début exercice	Affectation N-1	Résultat N	Fin exercice
Fonds Associatifs (*)	605 509,58	25 597,63	***	631 107,21
Résultat de l'Exercice (avant affectation)	25 597,63	-25 597,63	1 919,28	1 919,28
TOTAL DES FONDS PROPRES	631 107,21	0,00	1 919,28	633 026,49

RÉSULTATS et FONDS PROPRES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

	2017	2016	2015	2014	2013
RÉSULTATS					
- d'exploitation	6 575,62	41 240,44	-145 958,43	2 931,09	59 500,11
- financier	-3 665,62	16 216,70	15 386,03	-4 135,69	24 030,59
- exceptionnel	-990,72	-31 859,51	-3 449,86	-28 474,64	62 401,78
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	1 919,28	25 597,63	-134 022,26	-29 679,24	145 932,48
FONDS PROPRES	633 026,49	631 107,21	605 509,58	739 531,84	769 211,08
% d'évolution des Fonds Propres	0,30%	4,23%	-18,12%	-3,86%	23,41%

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'un an
Immobilisations Financières (Titres & Prêts)	48 741,67	11 574,40	37 167,27
Fournisseurs - Avances & Acomptes versés	9 725,15	9 725,15	0,00
Clients & Comptes Rattachés	52 443,20	52 443,20	0,00
Autres Créances Diverses	6,41	6,41	0,00
Charges Constatées d'Avance	12 755,78	12 755,78	0,00
	123 672,21	86 504,94	37 167,27

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

	Montant brut	à 1 an au plus	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
Dettes Fournisseurs et Comptes Rattachés	51 153,48	51 153,48	0,00	0,00
Autres Dettes Diverses	99 292,71	99 292,71	0,00	0,00
Dettes Fiscales et Sociales	464,00	464,00	0,00	0,00
Produits Constatés d'Avance	5 250,00	5 250,00	0,00	0,00
	156 160,19	156 160,19	0,00	0,00

ANNEXES DES COMPTES ANNUELS

Au 31 décembre 2017

DÉTAIL DE CERTAINES CRÉANCES

	Montant
<u>AVANCES & ACOMPTES VERSÉS</u>	9 725,15
<i>Fournisseurs - Avances & Acomptes versés</i>	9 725,15
<u>CLIENTS & COMPTES RATTACHÉS</u>	52 443,20
<i>Clients Divers</i>	7 094,65
<i>Comités Départementaux & Régionaux</i>	45 348,55
<u>AUTRES CRÉANCES DIVERSES</u>	6,41
<i>EJ GIE</i>	6,41
DÉTAILS DE CERTAINES CRÉANCES	62 174,76

DÉTAIL DE CERTAINES DETTES

	Montant
<u>FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHÉS</u>	51 153,48
<i>Comités Départementaux & Régionaux</i>	24 769,74
<i>Autres Comptes Fournisseurs</i>	19 656,58
<i>Fournisseurs - Factures non parvenues</i>	6 727,16
<u>AUTRES DETTES DIVERSES</u>	99 292,71
<i>Ufolep Nationale</i>	844,71
<i>GIE EJ</i>	23 511,47
<i>Ligue de l'enseignement</i>	0,00
<i>Fournisseurs - Factures non parvenues</i>	49 553,68
<i>Bénévoles & Permanents (Notes de Frais)</i>	5 916,85
<i>Ligue de l'enseignement (charges à payer)</i>	19 466,00
<u>DETTES FISCALES & SOCIALES</u>	464,00
<i>Collectivités Publiques - Charges à Payer</i>	464,00
DÉTAIL DE CERTAINES DETTES	150 910,19

ANNEXES DES COMPTES ANNUELS

Au 31 décembre 2017

TABLEAU DES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT & COMPTES A TERME

Nom des Titres	Qté	Prix Moyen Unitaire	Prix Total	Informations Bancaires		+/- values latentes
				Prix Unitaire	Prix Total	
<i>Rives Epargne Horizon 150</i>	3,00	150 000,00	450 000,00	164 355,80	493 067,41	***
		<i>Intérêts courus bruts</i>	47 852,68			
		<i>Intérêts courus nets</i>	43 067,41			
TOTAL DES PLACEMENTS			450 000,00		493 067,41	0,00

COMPTES SUR LIVRET

Dénomination des Comptes	Intérêts encaissés	Solde en fin d'année
<i>Compte Livret A Association</i>	599,96	80 599,66
<i>Compte Livret Sociétaire</i>	1 886,11	281 886,11
TOTAL DES COMPTES LIVRETS	362 485,77	

TABLEAU DES MOYENS HUMAINS (en équivalent temps plein)

	Mis à disposition "Ligue"	Détachés "Ministère"
<i>Cadres</i>	0,40	0,00
<i>Agents de Maîtrise</i>	1,87	0,00
<i>Cadres Min. Sports / Education Nat.</i>	0,00	4,00
	2,27	4,00

LOCAUX

La mise à disposition des locaux de l'USEP par la Ligue de l'Enseignement représente une surface d'occupation de 115,80 m². Cette mise à disposition est évaluée à la somme de 61.374,00 € (charges locatives incluses).

TABLEAU DES EFFECTIFS ADHÉRENTS

	2017	2016	Variations en %
<i>Affiliations Associations</i>	8 712	8 860	-1,67%
<i>Licences Adultes</i>	43 112	44 350	-2,79%
<i>Licences Enfants</i>	735 526	753 908	
dont Elementaires	589 360	597 684	-1,39%
dont Maternelles	146 166	156 224	-6,44%

RÉMUNÉRATIONS DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux élu(e)s dirigeants (membres du Comité Directeur National).

ANNEXES DES COMPTES ANNUELS

Au 31 décembre 2017

ANALYSE BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE

	Budget 2017	Réalisé 2017	Variations
<u>PRODUITS</u>			
VENTES & PRESTATIONS DE SERVICES	63 000,00	76 308,00	13 308,00
SUBVENTIONS	284 406,00	284 406,00	0,00
COTISATIONS & AFFILIATIONS	2 595 525,00	2 550 048,68	-45 476,32
AUTRES PRODUITS	706 518,00	663 042,17	-43 475,83
PRODUITS FINANCIERS (<i>hors Reprises</i>)	14 744,00	13 692,30	-1 051,70
PRODUITS EXCEPTIONNELS (<i>hors Reprises</i>)	0,00	162,00	162,00
REPRISES SUR PROVISIONS	77 955,00	112 028,81	34 073,81
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISÉES	0,00	0,00	0,00
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISÉES	0,00	598,00	598,00
<u>TOTAL DES PRODUITS</u>	3 742 148,00	3 700 285,96	-41 862,04
<u>CHARGES</u>			
ACHATS	91 291,00	87 080,70	-4 210,30
AUTRES CHARGES EXTERNES	1 187 996,00	1 096 467,10	-91 528,90
REVERSEMENTS AUX DÉPART. & RÉGIONS	766 000,00	723 354,98	-42 645,02
AUTRES CHARGES DE GESTION	1 608 405,00	1 610 416,62	2 011,62
CHARGES FINANCIERES (<i>hors Dotations</i>)	0,00	0,00	0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES (<i>hors Dotations</i>)	0,00	1 735,33	1 735,33
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	6 025,00	6 459,83	434,83
DOTATIONS AUX PROVISIONS	80 550,00	171 275,10	90 725,10
ENGAGEMENTS A RÉALISER SUR RESSOURCES AFF.	0,00	0,00	0,00
IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS	1 881,00	1 577,02	-303,98
<u>TOTAL DES CHARGES</u>	3 742 148,00	3 698 366,68	-43 781,32
<u>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</u>	0,00	1 919,28	1 919,28



BUDGET 2018

Adopté le 17 janvier 2018 par le comité directeur avec :
16 voix pour
1 voix contre
2 abstentions

NOTE SUR LA CONSTRUCTION DU BUDGET 2018

La construction budgétaire, traduction financière des projets politiques du Comité Directeur National s'articule autour des axes forts du Plan National de Développement.

En continuité avec 2017 et afin de développer les actions, des budgets propres à chacun des champs sont déterminés. La transversalité est réaffirmée par des commissions nationales réunissant les élus concernés ainsi que des personnes ressources issues des comités.

Priorités données à l'accompagnement des territoires :

- Les contributions aux départements et régions sont maintenues par rapport à 2017.
- L'accompagnement et le suivi des territoires :
 - Suivi personnalisé de comités du point de vue politique et technique.
 - Développement de formations des élu-e-s et professionnel-le-s sur des thématiques particulières (assurance, finances, ...)
 - Déclinaison du site national pour les comités et de la charte graphique pour les outils de communication

Renforcement des ressources humaines :

- Création d'un poste de chargé de mission à la Direction Nationale
- Participation au Service Communication partagé entre la Ligue, l'UFOLEP et l'USEP permettant de bénéficier de compétences mutualisées

Diversification de nos ressources :

Elle s'effectuera d'une part sur la pérennisation des partenariats engagés sur 2017 et d'autre part sur la recherche de nouveaux partenaires ou/et de partenariats ponctuels en fonction des opérations nationales.

***Pour le comité directeur,
Renaud BONNENFANT,
Trésorier Général
de l'USEP Nationale***

RECAPITULATIF DU BUDGET 2018

BUDGET 2018		BUDGET 2018	
CHARGES D'EXPLOITATION		PRODUITS D'EXPLOITATION	
ACHATS & PRESTATIONS DE SERVICES	91 110,00	VENTES & PRESTATIONS DE SERVICES	86 045,00
AUTRES CHARGES EXTERNES	1 298 064,00	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	284 500,00
CONTRIBUTIONS AUX COMITÉS	716 000,00	AFFILIATIONS & ADHÉSIONS	2 550 369,50
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 552 961,00	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	764 961,50
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	125 401,00	REPRISES SUR DÉPRÉCIATIONS & PROVISIONS	71 820,00
		TRANSFERTS DE CHARGES	0,00
CHARGES FINANCIÈRES		PRODUITS FINANCIERS	
CHARGES FINANCIÈRES (hors dotations)	0,00	PRODUITS FINANCIERS (hors reprises)	16 077,60
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	0,00	REPRISES SUR DÉPRÉCIATIONS & PROVISIONS	11 574,40
IMPÔTS SUR ORGANISMES A BUT NON LUCRATIF	1 812,00		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		PRODUITS EXCEPTIONNELS	
CHARGES EXCEPTIONNELLES (hors dotations)	0,00	PRODUITS EXCEPTIONNELS (hors reprises)	0,00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	0,00	REPRISES SUR DÉPRÉCIATIONS & PROVISIONS	0,00
TOTAL DES CHARGES	3 785 348,00	TOTAL DES PRODUITS	3 785 348,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	0,00		

RECAPITULATIF COMPTABLE DU BUDGET 2018

PRODUITS	3 785 348,00
I. PRODUITS D'EXPLOITATION	3 757 696,00
70 - VENTES & PRESTATIONS DE SERVICES	86 045,00
706120 - Droits d'Engagement & d'Inscription (Stages)	9 250,00
706230 - Recettes Diverses (Abonnement Revue)	42 795,00
706250 - Recettes des Partenariats	34 000,00
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	284 500,00
741110 - Subventions du Min. Sports	198 000,00
741500 - Subventions d'Autres Collectivités Publiques	10 500,00
743110 - Subventions du Min. Sports (Valorisation)	76 000,00
75 - AFFILIATIONS & ADHÉSIONS	2 550 369,50
756200 - Affiliations Associations	127 822,50
756411 - Adhésions Licences Adultes	473 963,00
756421 - Adhésions Licences Élémentaires	1 598 360,00
756431 - Adhésions Licences Maternelles	350 224,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	764 961,50
758500 - Contribution d'Activités de la Ligue et de l'APAC	764 961,50
78 - REPRISES SUR DÉPRÉCIATIONS & PROVISIONS	71 820,00
781500 - Reprise sur Provisions pour Risques & Charges	71 820,00
II. PRODUITS FINANCIERS	27 652,00
76 - PRODUITS FINANCIERS	16 077,60
762100 - Revenus des Titres Immobilisés	67,60
764000 - Revenus des Comptes à Terme	13 560,00
768000 - Autres Produits Financiers	2 450,00
78 - REPRISES SUR DÉPRÉCIATIONS & PROVISIONS	11 574,40
786620 - Reprise sur Dépréciation des Immo. Financières	11 574,40

RECAPITULATIF COMPTABLE DU BUDGET 2018

CHARGES	-3 785 348,00
I. CHARGES D'EXPLOITATION	-3 783 536,00
60 - ACHATS & PRESTATIONS DE SERVICES	-91 110,00
606300 - Petits Matériels & Fournitures d'Entretien	-4 250,00
606410 - Fournitures & Imprimés Administratifs	-3 000,00
606440 - Impressions & Photocopies	-7 300,00
606450 - Réalisations Pédagogiques ou Techniques (Non Vendues)	-58 700,00
606460 - Réalisations des Licences (Enfants & Adultes)	-17 860,00
61/62 - AUTRES CHARGES EXTERNES	-1 298 064,00
613200 - Locations Immobilières	-69 817,50
613500 - Locations de Biens Mobiliers	-8 108,00
615600 - Maintenance (Informatique & Autres)	-16 742,00
616100 - Assurances Multirisques	-1 745,00
616200 - Assurances des Bénévoles & des Militants	-1 550,00
618300 - Documentations Générales & Techniques	-200,00
618510 - Inscriptions Assemblée Générale	-1 312,00
621410 - Personnel Détaché (Ligue : Salaires)	-629 777,00
621480 - Personnel Détaché (Ministères & Autres)	-76 850,00
622600 - Honoraires	-6 450,00
622700 - Frais d'Actes & de Contentieux	-50,00
623400 - Cadeaux aux Usagers & aux Partenaires	-444,00
623750 - Conception & Développement du Site Internet	-7 445,00
625110 - Réunions du Bureau National	-11 825,00
625120 - Réunions du Comité Directeur National	-43 900,00
625130 - Réunions des Comm. Nales Obligatoires	-24 715,00
625140 - Déplacements & Missions Diverses	-12 190,00
625170 - Déplacements & Missions de l'Echelon National	-7 425,00
625180 - Déplacements & Missions des Elus Nationaux	-11 550,00
625190 - Réunions des Groupes de Travail	-45 035,00
625200 - Abonnement Train ou Avion	-12 000,00
625310 - Déplacements des Représentants d'Outre-Mer	-32 000,00
625360 - Déplacements & Hébergements : Regroupements	-150 054,00
625370 - Déplacements & Hébergements : Stages	-77 660,00
625700 - Réceptions	-800,00
626100 - Affranchissements	-1 750,00
626200 - Téléphone / Fax / Réunions Téléphoniques	-4 042,00
626500 - Liaisons Informatiques ou Spécialisés	-5 724,00
627800 - Frais & Commissions Bancaires	-112,00
628110 - Cotisations liées à l'Activité	-9 970,00
628530 - Frais d'Organisation des Stages	-13 760,00
628810 - Gestion du Personnel (Ligue)	-5 661,00
628820 - Gestion du Courrier & du Téléphone (Ligue)	-7 400,50
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-1 552 961,00
656000 - Reversement Licences Ligue de l'enseignement	-1 552 961,00
65 - CONTRIBUTIONS AUX COMITÉS	-716 000,00
650731 - Contributions aux Projets Départementaux	-490 000,00
650732 - Contributions aux Projets Régionaux	-165 000,00
650741 - Contributions aux Formations Fédérales	-60 000,00
650751 - Contributions aux Activités Spécifiques	-1 000,00
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	-125 401,00
681120 - Dotations aux Amort. s/Immo. Corporelles	-8 200,00
681500 - Dotations aux Provisions pour Risques & Charges	-117 201,00
II. CHARGES FINANCIÈRES	-1 812,00
69 - IMPÔTS SUR LES ORGANISMES A BUT NON LUCRATIF	-1 812,00
695000 - Impôts sur les Sociétés	-1 812,00
Total général	0,00



TARIFS STATUTAIRES 2018/2019

Cette année, nous vous proposons de voter des augmentations en en adoptant les tarifs suivants :

- **15,00 € pour les associations (+ 0,05 €, soit 0,33 %)**
- **11,40 € pour les adultes (+ 0,05 €, soit 0,44 %)**
- **2,49 € pour les maternelles et 2,83 € pour les élémentaires (+ 0,04€ soit une augmentation de respectivement 1,63% et 1,43%)**

Ces tarifs incluent l'augmentation statutaire de 0,02€ reversée à la Ligue de l'enseignement dans le cadre de l'accord sur les parts adhésions et assurantielles.

Renaud BONNENFANT,
Trésorier Général
de l'USEP Nationale

PROPOSITIONS

	2017-2018	2018-2019	
Affiliation Associations	14,95 €	15,00 €	+ 0,33 %
Licences adultes	11,35 €	11,40 €	+ 0,44 %
Licences Enfants			
Maternelle	2,45 €	2,49 €	+ 1,63 %
Élémentaire	2,79 €	2,83 €	+ 1,43 %

La réalité territoriale de certains comités ultramarins vis-à-vis de la Confédération Ligue entraînera une modification de ces tarifs.

CHAPITRE V

ANNEXES



♦ PROCES VERBAL AG AVRIL 2017

87

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DES 15 ET 16 AVRIL 2017 A MENDE

Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré.
3 rue Récamier 75341 PARIS cedex 07

L'an deux mille dix-sept, le 15 avril à 9 heures, les membres de l'association, se sont réunis à Mende, sur convocation du comité directeur.

L'assemblée est présidée par Madame Véronique MOREIRA, Présidente de l'USEP.
Le secrétariat est assuré par Monsieur Jacques GIFFARD, secrétaire général.

Le Président constate que les membres présents possèdent la majorité des voix, soit 754 659.

Il constate que l'assemblée est régulièrement constituée, peut valablement délibérer et prendre des décisions. Puis, le secrétaire général rappelle l'ordre du jour de la présente réunion :

Samedi 15 Avril

- 9h : Ouverture de l'assemblée générale et interventions
- Adoption du PV de l'Assemblée Générale Nationale d'Arras (16 et 17 avril 2016)
- Complément oral au rapport moral
- Complément oral au rapport d'activité
- Complément oral au rapport financier
- Rapport du commissaire aux comptes
- Débat et votes sur les rapports
- Questions à...
- Remise des médailles d'honneur
- Proposition de tarifs statutaires 2017-2018 et du projet de budget 2017
- Débat et votes
- Compte-rendu de la conférence des président-e-s de CRUSEP
- Présentation de dossiers

Dimanche 16 Avril

- 9h : Réponses aux questions écrites adressées au comité directeur
- Présentation de dossiers
- Remise du Prix Francis Dupont
- Interventions
- 12h30 : Clôture de l'Assemblée générale

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2016

DETAILS DU VOTE :

Votants :	754 659
Nombre de suffrages exprimés :	750 914
Abstentions :	3 745
POUR :	750 914 soit 100%
CONTRE :	0 soit 0%

Le procès-verbal de l'Assemblée générale 2016 est adopté à l'unanimité.

RAPPORT MORAL 2016

Le Présidente Véronique MOREIRA présente le complément oral au rapport moral 2016 publié dans le bulletin spécial AG n°2.

Le Directeur National Benoît LASNIER présente le complément oral au rapport d'activité 2016 publié dans le bulletin spécial AG n°2.

DETAILS DU VOTE SUR LE RAPPORT MORAL :

Votants :	754 659
Nombre de suffrages exprimés :	673 196
Abstentions :	81 463
POUR :	667 268 soit 99,12%
CONTRE :	5 928 soit 0,88%

Le rapport moral 2016 est adopté.

RAPPORT FINANCIER 2016

Le Trésorier national, Renaud BONNENFANT présente le complément oral au rapport financier 2016 publié dans le bulletin spécial AG n°2.

DETAILS DU VOTE SUR LE RAPPORT FINANCIER :

Votants :	754 659
Nombre de suffrages exprimés :	730 518
Abstentions :	24 142
POUR :	724 590 soit 99,19%
CONTRE :	5 928 soit 0,81%

Le rapport financier 2016 est adopté.

BUDGET 2017 ET TARIFS STATUTAIRES 2017-2018

La Trésorier national Renaud BONNENFANT, accompagné du cadre administratif et comptable de l'USEP, présente le budget prévisionnel 2017 qui s'élève à 3.666.242,00 € ainsi que la proposition de tarifs statutaires 2017-2018.

	2017-2018	
Affiliation Associations	14,95 €	+ 2,05 %
Licences adultes	11,35 €	+ 0,89 %
Licences Enfants		
Maternelle	2,45 €	+ 2,08 %
Élémentaire	2,79 €	+ 1,82 %

DETAILS DU VOTE SUR LES TARIFS STATUTAIRES 2017-2018 :

Votants : 754 659
Nombre de suffrages exprimés : 614 198
Abstentions : 140 461
POUR : 459 719 soit 74,85%
CONTRE : 154 479 soit 25,15%
La proposition des tarifs statutaires 2017-2018 est adoptée.

DETAILS DU VOTE SUR LE BUDGET 2017 :

Votants : 754 659
Nombre de suffrages exprimés : 642 150
Abstentions : 112 509
POUR : 598 960 soit 93,27%
CONTRE : 43 190 soit 6,73%
Le budget 2017 est adopté.

Médailles d'honneur de l'USEP

Deux médailles d'honneur de l'USEP sont remises :

n° 21 : Dominique LEBELLE

n° 22 : Daniel LEPINE

Prix Francis Dupont

Le prix Francis Dupont récompensant une action USEP à dimension internationale est remis au comité régional USEP Languedoc-Roussillon.



**La Présidente,
Véronique MOREIRA**

Assemblée Générale 15 et 16 avril 2017 à Mende
Comités présents

Comités départementaux		Comités départementaux		Comités départementaux	
01	PRÉSENT	35	PRÉSENT	70	PRÉSENT
02		36	PRÉSENT	71	PRÉSENT
03	PRÉSENT	37		72	PRÉSENT
04	PRÉSENT	38	PRÉSENT	73	PRÉSENT
05	PRÉSENT	39	PRÉSENT	74	PRÉSENT
06		40	PRÉSENT	75	PRÉSENT
07	PRÉSENT	41	PRÉSENT	76	
08		42	PRÉSENT	77	PRÉSENT
09	PRÉSENT	43	PRÉSENT	78	PRÉSENT
10		44	PRÉSENT	79	PRÉSENT
11	PRÉSENT	45	PRÉSENT	80	PRÉSENT
12	PRÉSENT	46	PRÉSENT	81	PRÉSENT
13	PRÉSENT	47	PRÉSENT	82	PRÉSENT
14	PRÉSENT	48	PRÉSENT	83	PRÉSENT
15	PRÉSENT	49	PRÉSENT	84	PRÉSENT
16	PRÉSENT	50	PRÉSENT	85	PRÉSENT
17	PRÉSENT	51	PRÉSENT	86	PRÉSENT
18	PRÉSENT	52		87	PRÉSENT
19	PRÉSENT	53	PRÉSENT	88	PRÉSENT
2A	PRÉSENT	54	PRÉSENT	89	PRÉSENT
2B	PRÉSENT	55	PRÉSENT	90	PRÉSENT
21	PRÉSENT	56	PRÉSENT	91	PRÉSENT
22	PRÉSENT	57	PRÉSENT	92	PRÉSENT
23		58	PRÉSENT	93	PRÉSENT
24	PRÉSENT	59	PRÉSENT	94	PRÉSENT
25	PRÉSENT	60		95	PRÉSENT
26	PRÉSENT	61	PRÉSENT	971	PRÉSENT
27		62	PRÉSENT	972	PRÉSENT
28	PRÉSENT	63	PRÉSENT	973	
29	PRÉSENT	64	PRÉSENT	974	PRÉSENT
30	PRÉSENT	65	PRÉSENT	976	PRÉSENT
31	PRÉSENT	66	PRÉSENT	987	PRÉSENT
32	PRÉSENT	67	PRÉSENT	988	PRÉSENT
33	PRÉSENT	68	PRÉSENT		
34	PRÉSENT	69	PRÉSENT		

